



**ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 2 MAI 2023 – 19 h**

**AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MAY 2, 2023 – 7:00 P.M.**

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD APRIL 4, 2023**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TAPLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 7 mars au 3 avril 2023 au montant de 4 517 678,65 \$ / List of accounts paid from March 7 to April 3 2023, in the amount of \$4,517,678.65
 - b) Amendements budgétaires mensuels – mars 2023 / March 2023 monthly budget amendments
 - c) Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 13 février et du 13 mars 2023 que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Taping of the February 13 and March 13, 2023 minutes of the Finance Advisory Committee and budget monitoring meeting and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.203
 - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable du 15 mars 2023 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Taping of the March 15, 2023 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques du 15 mars 2023 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212 / Taping of the March 15, 2023 minutes of the Environment, sustainability and Climate Change Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212
 - f) Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 20 janvier, 17 février et 17 mars 2023 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Taping of the January 20, February 17 and March 17, 2023 minutes of the Public Works and Infrastructure Advisory Committee meeting and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.206
 - g) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 1 décembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Taping of the December 1, 2022 minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2023 / Awarding of the 2023 contract for crack sealing work on various roads
- b) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence / Awarding of the contract for professional engineering services for the installation of an emergency generator
- c) Octroi d'un contrat et paiement des dépenses pour le remplacement du système septique au garage municipal à même le fonds de roulement / Awarding of contract and payment of expenses for the replacement of the septic system at the municipal garage from the working capital
- d) Octroi du contrat pour l'achat d'un camion autopompe (abroge et remplace la résolution numéro 111-22) / Awarding of the contract for the purchase of a pumper truck (revokes and replaces resolution number 111-22)

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat à la firme RPGL avocats S.E.N.C.R.L. pour entreprendre une prise en paiement sur le lot 2 923 970P-01 portant le matricule 6041-65-8603-0-000-0000 / Mandate to the firm RPGL lawyers L.L.P. to undertake legal procedures on lot 2 923 970P-01 role number 6041-65-8603-0-000-0000

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Approbation de la planification des besoins d'ajout d'espace du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour Chelsea / Approval of the additional space requirements plan for Chelsea of the *Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais*
- b) Corporation d'habitation de Chelsea – Projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point – District électoral 5 – Confirmation de l'affectation du lot 6 323 416 au domaine privé / Chelsea Housing Corporation - Farm Point Seniors' Residence Project - Electoral district 5 - Confirmation of the dedication of lot 6 323 416 to private domain
- c) Corporation d'habitation de Chelsea – Projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point – District électoral 5 – Cession du lot 6 323 416 / Chelsea Housing Corporation - Farm Point Senior Citizens Residence Project - Electoral district 5 - Transfer of lot 6 323 416

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Permanence de Madame Stéphanie Desforges au poste d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire / Permanence of Mrs. Stéphanie Desforges as Administrative Assistant to the Recreation, Sport, Culture and Community Life Department
- b) Embauche de Monsieur Luc Gervais au poste d'adjoint administratif au service des travaux publics et des infrastructures / Hiring of Mr. Luc Gervais as Administrative Assistant to the Publics Works and Infrastructure Department
- c) Embauche de Madame Geneviève Bolduc au poste d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire / Hiring of Mrs. Geneviève Bolduc as Administrative Assistant to the Recreation, Sport, Culture and Community Life Department

- d) Embauche de Madame Louise Patry au poste d'agente à la préanalyse des permis au service de l'urbanisme et du développement durable / Hiring of Mrs. Louise Patry as Permits Pre-Assessment Officer for the Planning and Sustainable Development Department
- 7) **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**
- 7.1) **DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**
- a) Dérogation mineure – 24 à 28, chemin Hudson – Nombre de bâtiments principaux sur un terrain – District électoral 2 / Minor exemption – 24 to 28 chemin Hudson – Number of buildings on one lot – Electoral district 2
- 7.2) **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**
- 7.3) **USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES**
- 7.4) **PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**
- 7.5) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
- a) Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1264-23 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions relatives aux fermettes et garde d'animaux / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1264-23 and notice of motion – By-law modifying specific provisions of by-law number 1215-22 – Provisions concerning farmhouses and the keeping of animals
- b) Adoption du premier projet de règlement numéro 1264-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions relatives aux fermettes et garde d'animaux / Adoption of the first draft by-law number 1264-23 – By-law modifying specific provisions of by-law number 1215-22 – Provisions concerning farmhouses and the keeping of animals
- c) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1265-23 et avis de motion – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1265-23 and notice of motion – By-law to regulate the occupancy of 16 chemin Douglas for the purpose of a daycare centre or an early childhood center, situated on lot 4 121 367 of the Québec cadastre, property number 6040-69-2527 – Electoral district 2
- d) Adoption du projet de règlement numéro 1265-23 – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 / Adoption of the draft by-law number 1265-23 – By-law to regulate the occupancy of 16 chemin Douglas for the purpose of a daycare centre or an early childhood center, situated on lot 4 121 367 of the Québec cadastre, property number 6040-69-2527 – Electoral district 2
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- a) Projets 2023 présentés au Fonds Vert / 2023 Green fund project proposals
- b) Suspension de la mise en application du règlement numéro 1210-21 relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la Rivière Gatineau / Suspension of the application of by-law number 1210-21 concerning docks and conditions of occupancy of the municipal allowance bordering the Gatineau River
- 8) **TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**

- 9) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION,
SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Demande d'appui financier par le Marché Chelsea / Request for financial support from the Chelsea Market
 - b) Reconnaissance de Monsieur Gilbert Whiteduck pour sa nomination à titre de président au sein de la Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau / Recognition of Mr. Gilbert Whiteduck for his nomination as president of the Gatineau Valley Historical Society
 - c) Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023 / 2023 independent public library collection development calls for projects
 - d) Amélioration de la sécurité sur la Route 105 / Improving safety on Route 105
- 10) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- a) Dépôt du rapport d'activités 2022 du Service de sécurité incendie/Tabling of the 2022 Activities Report from the Fire Department
 - b) Adoption du règlement numéro 1263-23 – Règlement concernant l'établissement du comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea / Adoption of by-law number 1263-23 – By-law concerning the establishment of Chelsea's Advisory Fire Safety Committee
- 11) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Session ordinaire du 2 mai 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 4 avril 2023 soit et est par la présente adopté.

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 4 avril 2023 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Roxane Millette, Agente aux communications, et Mme Stéphanie Desforges, Adjointe administrative.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 41 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

112-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

- 5 f) Dépôt documents par M. Samuel Rondeau relativement à la demande de PIIA pour le 13 chemin Cross Loop, item 7.2 b)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

113-23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 14 mars 2023 ainsi que celui de la session extraordinaire du 16 mars 2023 soient et sont par la présente adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Dominic Labrie et la conseillère Kimberly Chan quittent leur siège à 21 h 34 et le reprennent à 21 h 35.

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 7 FÉVRIER AU 6 MARS 2023 AU MONTANT DE 1 362 419,85 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – FÉVRIER 2023

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022 ET CELUI DU 16 JANVIER 2023 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 8 FÉVRIER 2023 ET CELUI DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUIVANT LES ÉLECTIONS DU 7 NOVEMBRE 2021

DÉPÔT DOCUMENTS PAR M. SAMUEL RONDEAU RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE PIIA POUR LE 13 CHEMIN CROSS LOOP, ITEM 7.2 B)

114-23

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LIGNES D'ARRÊT, LIGNES DE RUES CENTRALES AUX INTERSECTIONS ET DIVERS PICTOGRAMMES POUR 2023

ATTENDU QUE le contrat pour les travaux de marquage de lignes d'arrêt, lignes de rues centrales aux intersections et divers pictogrammes est échu et qu'un montant de 39 000,00 \$ a été prévu au budget 2023 à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de marquage;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

114-23 (suite)

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 23 mars 2023:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	64 220,49 \$	58 641,87 \$
Entreprise Techline inc.	228 365,64 \$	208 528,27 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) au montant de 64 220,49 \$, incluant les taxes, pour les travaux de marquage 2023, représente un montant net de 58 641,87 \$, soit un dépassement budgétaire de 19 641,87 \$;

ATTENDU QUE le coût pour les travaux de marquage 2023 ainsi que le dépassement budgétaire seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour les travaux de marquage de lignes d'arrêt, lignes de rues centrales aux intersections et divers pictogrammes pour 2023 au montant de 64 220,49 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

115-23

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le système de traitement des eaux usées de la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 n'est pas conforme;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

115-23 (suite)

ATTENDU QUE selon les articles 25.1 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée pour le rendre conforme;

ATTENDU QUE selon l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute somme due à la municipalité à la suite de son intervention, est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur ladite propriété;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 16 mars 2023:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
7302576 Canada inc. (Septique DD)	36 729,02 \$	33 538,49 \$

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) au montant de 36 729,02 \$, incluant les taxes, pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées représente un montant net de 33 538,49 \$;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 à la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) pour un montant de 36 729,02 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les coûts reliés à l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

115-23 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-470-00-999 (Dépenses exécution jugement – Installation septique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

116-23

OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION POUR 2023, 2024 ET 2025

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention est échu;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques et de rétention pour 2023, 2024 et 2025, avec possibilité de renouvellement pour deux saisons additionnelles;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 23 mars 2023 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
9147-9279 Québec inc. (Épursol)	1 365 405,16 \$	1 246 796,90 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9147-9279 Québec inc. (Épursol) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9147-9279 Québec inc. (Épursol) au montant de 1 365 405,16 \$, incluant les taxes, pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention, représente un montant net de 1 246 796,90 \$;

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par La conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention pour 2023, 2024 et 2025 au montant de 1 365 405,16 \$, incluant les taxes, à 9147-9279 Québec inc. (Épursol).

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

116-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-490-00-446 (Contrat de vidange des fosses septiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117-23

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un tracteur avec équipements pour le damage des sentiers a été approuvé et un montant de 190 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 124-23, un montant net de 45 000,00 sera ajouté à ce projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un tracteur avec équipements et le rachat d'un ancien tracteur Kubota 2007;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 16 mars 2023 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Carrière & Poirier Equipment Ltd	75 982,38 \$	69 382,04 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd au montant de 75 982,38 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un tracteur avec équipements et le rachat d'un ancien tracteur Kubota 2007 représente un montant net de 69 382,04 \$;

ATTENDU QUE le cout pour l'achat du tracteur avec équipements sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

117-23 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a également demandé un prix optionnel pour différents items et la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd a soumis les prix suivants:

ITEMS	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Ensemble de chenilles pour tracteur extra robuste	72 761,93 \$	66 441,34 \$
Chargeur frontal	15 160,60 \$	13 843,65 \$
Chasse-neige avant à angle hydraulique extra robuste	6 996,23 \$	6 388,49 \$
Sous-chassis	10 204,03 \$	9 317,64 \$
Prise de force ventrale	668,00 \$	609,98 \$
Balai tasseur	16 176,98 \$	14 771,74 \$
Fraise hydraulique	67 909,98 \$	62 010,87 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'achat de tous les équipements, à l'exception du balai tasseur, pour un montant de 173 700,77 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 158 611,97 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat des équipements additionnels sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23 et le solde par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un tracteur avec équipements et le rachat d'un ancien tracteur Kubota 2007 au montant de 75 982,38 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat de tous les équipements, à l'exception du balai tasseur, au montant de 173 700,77 \$, incluant les taxes, à la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 37 994,01 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machineries, outillages et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23 et fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

118-23

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une roulotte de chantier pour entreposer les casiers des employés a été approuvé et un montant de 39 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'une roulotte de chantier;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 16 mars 2023 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Les Roulottes spécialisées Roule-Hot inc.	43 332,93 \$	39 568,74 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Les Roulottes spécialisées Roule-Hot inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Les Roulottes spécialisées Roule-Hot inc. au montant de 43 332,93 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une roulotte de chantier représente un montant net de 39 568,74 \$, soit un dépassement budgétaire de 568,74 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat de la roulotte de chantier et le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une roulotte de chantier au montant de 43 332,93 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Roulottes spécialisées Roule-Hot inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-729 (Biens durables autres – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

119-23

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN HYDRO-ENSEMENCEUR SUR REMORQUE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque a été approuvé et un montant de 75 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 24 mars 2023 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Gestion G. Thibault inc.	83 356,88 \$	76 115,94 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Gestion G. Thibault inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Gestion G. Thibault inc. au montant de 83 356,88 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque représente un montant net de 76 115,94 \$, soit un dépassement budgétaire de 1 115,94 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque et le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque au montant de 83 356,88 \$, incluant les taxes, à la compagnie Gestion G. Thibault inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machineries, outillages et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

120-23

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN
DE CINQ (5) IMPRIMANTES**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de location de quatre (4) imprimantes (direction générale, loisirs, bibliothèque et caserne numéro 1) vient à échéance en mai 2023;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour un contrat de location et d'entretien d'une période de cinq (5) ans pour ces quatre (4) imprimantes ainsi qu'une imprimante additionnelle à la caserne numéro 1;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

SOUSSIONNAIRES	Coût location annuel 2023-2024 (taxes incluses)	Coût entretien annuel 2023-2024 (taxes incluses)	TOTAL ANNUEL 2023-2024 (taxes incluses)
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	6 698,17 \$	5 173,88 \$	11 872,05 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2023-2024;

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandée par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat de location et d'entretien de cinq (5) imprimantes pour une période de cinq (5) ans, au montant annuel pour 2023-2024 de 11 872,05 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants et budgétés annuellement pour la durée du contrat :

Département	Contrat entretien	Contrat location
Greffe et application de la loi	02-120-00-527	02-120-00-517
Direction générale	02-130-00-527	02-130-00-517
Sécurité incendie	02-220-00-527	02-220-00-517
Loisirs	02-701-10-527	02-701-10-517
Bibliothèque	02-702-30-527	02-702-30-527

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

121-23

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF – MAURICIE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS 1ER JANVIER 2024-AU 31 DÉCEMBRE 2028

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, au *Code municipal* et à Solution UMQ, la Municipalité de Chelsea et le conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Chelsea durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité de Chelsea joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

122-23

AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR 2023

ATTENDU QUE la résolution numéro 336-22 confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de calcium liquide utilisé comme abat-poussière nécessaires aux activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2021, la Municipalité a confirmé à l'UMQ qu'elle achèterait une quantité maximale de 190 000 litres de chlorure de calcium liquide pour 2023;

ATTENDU QUE le 17 mars 2023, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat d'achat de chlorure de calcium liquide à Multi Routes inc. pour la région de l'Outaouais au coût de 0,4289 \$/litre, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise l'achat et le paiement de chlorure de calcium liquide pour 2023 au prix unitaire de 0,4289 \$/litre pour un montant maximum de 70 000,00 \$, taxes nettes, à Multi Routes inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tout achat excédant le montant budgété de 70 000,00 \$, taxes nettes, devra être approuvé préalablement par le conseil.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-635 (Produits chimiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

123-23

PAIEMENT DES DÉPENSES 2022 POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'À ce jour des dépenses au montant net de 28 272,33 \$ ont été confirmées par résolution;

ATTENDU QU'AU courant de l'année 2022, diverses dépenses ont été réalisées pour le cimetière protestant d'Old Chelsea pour un montant net de 3 410,07 \$;

ATTENDU QUE ces dépenses seront payées par le don offert à la Municipalité pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

123-23 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise le paiement des diverses dépenses 2022 pour le cimetière protestant d'Old Chelsea au montant net de 3 410,07 \$ à même le don offert à la Municipalité pour ce cimetière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 410,07 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant (don)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-23

AUTORISATION DE MODIFIER L'ACHAT DE MACHINERIES PRÉVU AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023

ATTENDU QUE suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un tracteur à gazon a été approuvé et un montant de 45 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un tracteur avec équipements pour le damage des sentiers, les prix reçus étaient plus élevés que le montant estimé;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a analysé les différentes options d'équipements et recommande de procéder à l'achat du tracteur et de tous les équipements nécessaires au damage des sentiers;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de représenter l'achat du tracteur à gazon au plan triennal d'immobilisations (PTI) en 2024 afin d'utiliser les fonds prévus à cet effet, permettant ainsi l'achat du tracteur avec tous les équipements pour le damage des sentiers;

ATTENDU QU'UNE résolution sera déposée pour l'achat d'un tracteur avec tous ses équipements pour le damage des sentiers, lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise le Service des travaux publics et des infrastructures à procéder à la modification du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023 afin que le montant prévu de 45 000,00 \$ pour l'achat d'un tracteur à gazon puisse servir à l'achat d'un tracteur avec tous ses équipements pour le damage des sentiers.

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

124-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

125-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de la mise à niveau de la station d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent et à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau relativement au projet de la mise à niveau de la station d'épuration.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

126-23

MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Municipalité de Chelsea confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;
- QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Chelsea devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;
- QUE la Municipalité de Chelsea confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité de Chelsea, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

126-23 (suite)

- QUE la Municipalité de Chelsea confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Chelsea s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Chelsea s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;
- QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

127-23

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 952 629,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par la résolution numéro 230-20, le conseil a adopté la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés;

ATTENDU QUE selon cette politique, le montant établi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 s'élève à 952 629,00 \$;

ATTENDU QU'AFIN de respecter cette politique, ce montant devait être utilisé en 2022 pour le paiement comptant d'immobilisations;

ATTENDU QUE les dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2022;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

127-23 (suite)

ATTENDU QUE ce montant servira en 2023 à l'achat du terrain portant le numéro 4 790 305 au montant de 700 000,00 \$, ainsi qu'au paiement comptant d'une partie du dépassement budgétaire au montant de 252 629,00 \$ pour l'achat du camion autopompe octroyé par la résolution numéro 11-22;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise d'affecter un montant de 952 629,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-23

MODIFICATION DU PAIEMENT POUR L'OCTROI DES CONTRATS POUR L'ACHAT DE CAMIONNETTES 4X4 D'UNE TONNE ET D'UNE DEMI-TONNE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE par les résolutions numéro 226-22 et 227-22, le conseil a octroyé l'achat de deux camionnettes 4x4 d'une tonne et d'une demi-tonne au montant net total de 222 532,13 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat de ces camionnettes doit être payé par le profit net de la vente de trois (3) véhicules du Service de sécurité incendie réalisée en 2022;

ATTENDU QUE le profit net comptable n'est pas de 243 000,00 \$, mais bien de 161 161,84 \$, puisque l'un des véhicules vendus avait toujours une valeur comptable résiduelle ce qui a eu pour effet de diminuer le profit net;

ATTENDU QUE suite à la modification du profit net comptable, il manque un montant net de 61 370,29 \$ pour le paiement des camionnettes;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2023;

ATTENDU QU'IL y a lieu de payer cette différence avec l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise le paiement de la différence au montant de 61 370,29 \$ pour l'achat des camionnettes par l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 61 370,29 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

128-23 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-724 (Véhicules – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-23

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – MISE À NIVEAU DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – 24 À 28, CHEMIN HUDSON – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24 à 28, chemin Hudson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du nouveau bâtiment, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires à ceux des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable présentes sur le terrain;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le terrain est entouré d'un talus, donc les bâtiments sont très peu visibles;

ATTENDU QU'IL y a une distance de plus de 107 mètres entre le terrain des usines et les terrains résidentiels situés sur le chemin du Ravin;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées, conditionnellement à l'accord de la dérogation mineure afin de permettre la construction de trois bâtiments sur un même terrain et conformément :

- à la demande numéro 2022-20019;
- aux plans d'architecture intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'architecte Gabriel Dextraze de la firme Monty et Associés Architectes, datés de septembre 2022 et révisés le 15 décembre 2022, 7 pages;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

129-23 (suite)

- aux plans de mécanique de procédé intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'ingénieur Charles-Henri Joset de la firme Tetra Tech, datés du 14 décembre 2022, 11 pages;
- aux plans électriques intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'ingénieur Étienne Dieng de la firme Tetra Tech, datés du 14 décembre 2022, 8 pages;
- aux plans de structure intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'ingénieur Martin Chamberland, datés de septembre 2022 et révisés le 14 décembre 2022, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-23

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PHASE 3 DU PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires à ceux du bâtiment de la phase 2 (Banque Nationale);

ATTENDU QUE le traitement architecture du bâtiment proposé s'éloigne par contre de celui du bâtiment de la phase 1 (McDonald);

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment commercial proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré.

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

130-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote pour RETIRER ce dossier suivant les discussions des membres du conseil et de le retourner au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable pour étude :

POUR :

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain
- Kimberly Chan
- Enrico Valente

LA DEMANDE DE RETRAIT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-23

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE – 1716, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 724 882 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1716, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en aluminium sur le bâtiment de 4,34 m X 0,77 m pour le commerce « Rossy »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne, conformément :

- à la demande numéro 2023-20015;
- aux détails de l'enseigne préparés par S. Yuen de la compagnie Enseignes Access Inc, datés du 12 décembre 2022, reçus le 14 février 2023, 3 pages.

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

131-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-23

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNES RATTACHÉES – 9, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes rattachées au bâtiment, une sur le chemin Cross Loop et l'autre face à l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 février 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, suite à une modification des enseignes, a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation de deux enseignes rattachées, conformément :

- à la demande numéro 2023-20011;
- aux plans détaillant les enseignes et leur emplacement sur le bâtiment, préparés par B. Nadon, datés du 15 décembre 2022, révisés le 15 mars 2023 et reçus le 15 mars 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les conditions suivantes sont applicables à l'approbation des enseignes :

l'enseigne sur le chemin Cross Loop :

- installation au-dessus de la marquise au-dessus des portes;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

131-23 (suite)

l'enseigne face au stationnement :

- alignement de l'enseigne avec la largeur des fenêtres et à la hauteur de l'enseigne de la « Banque Nationale »;
- centrer la hauteur du mot « Global » avec le logo.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-23

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGE C3-2 SALLE POLYVALENTE DE RÉCEPTION D'ÉVÉNEMENTS PONCTUELS ET RÉGULIERS – LOT 6 376 161 AU CADASTRE DU QUÉBEC – 11, CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire du 11, chemin Notch a soumis une demande de modification au règlement de zonage 1215-22 afin d'ajouter à la zone REC-1 les usages suivants :

- C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers;
- C3-3 Commerces de récréation intérieure ou extérieure tels que les centres de conditionnement physique, arénas, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard;

ATTENDU QUE le CCUDD du 7 décembre 2022 avait recommandé uniquement l'ajout de l'usage C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers à la zone REC-1 et que le conseil a adopté un projet de règlement en ce sens;

ATTENDU QUE les résidents des zones contiguës se sont manifestés et seraient favorables à l'ajout de cet usage seulement pour le 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE, suite à la procédure de modification réglementaire, il a été déterminé qu'il est préférable d'utiliser l'outil de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de limiter les modifications réglementaires au 11, chemin Notch, lot 6 376 161 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'usage proposé est conforme au plan d'urbanisme en vigueur et déroge au règlement de zonage numéro 1215-22 pour ce qui est de l'usage;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction est conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

133-23 (suite)

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de sa réunion du 15 mars 2023;

ATTENDU QUE les boîtes de nuit ne sont pas permises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution afin d'autoriser le projet particulier de construction visant la propriété située au 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, et plus particulièrement en autorisant l'usage *C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers*, malgré la grille des spécifications de la zone REC-1 du règlement de zonage numéro 1215-22 et de permettre pour cet usage les mêmes normes que pour un usage récréatif intensif :

- Hauteur du bâtiment principal :
 - o En étages (min. /max.) : 1/2
 - o En mètres (min. /max.) : - / 12
- Dimensions du bâtiment principal :
 - o Largeur (min.) : 7,5
 - o Superficie d'implantation – m² (min. /max.) : - / 1 000
- Marges
 - o Avant (min.) : 4,5
 - o Latérales (min./totales min.) : 4,5 / -
 - o Arrière (min.) : 4,5

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote suivant les discussions des membres du conseil à l'égard :

- du bruit engendré par l'usage
- de l'impact sur le voisinage
- de l'encadrement de l'activité économique

POUR :

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain
- Kimberly Chan
- Enrico Valente

REJETÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

134-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23 – RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER LES CAMIONS- CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES DE CHEMINS

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

ATTENDU QUE le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'évènements autorisés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UNE réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais est en cours sur les camions-cuisine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu uniquement jusqu'à maintenant des demandes pour des camions-cuisine sur des propriétés privées;

ATTENDU QU'IL est de plus en plus difficile de trouver des employés dans le secteur de la restauration, ce qui rend difficile l'opération de restaurants complets;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent de mettre en place un projet-pilote pour les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

135-23

DEMANDE VISANT LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC TEMPORAIRE – 23, CHEMIN CÉCIL – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du représentant du « Marché Old Chelsea Market » visant la tenue d'un commerce temporaire de marché public qui aura lieu dans le deuxième stationnement du Centre Meredith afin d'offrir à la population des produits de haute qualité, cultivés ou préparés et faits à la main dans la région, directement auprès d'agriculteurs, producteurs et artisans locaux;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit que tout commerce temporaire de marché public doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE les conditions pour la tenue de ce commerce temporaire ont été énumérées dans le document d'entente pour la saison 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil accepte la demande de commerce de marché public dans le deuxième stationnement du Centre Meredith, tel que présenté par le représentant du « Marché Old Chelsea Market », du 1^{er} juin au 12 octobre 2023, sur le lot 4 983 823 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme le 23, chemin Cecil, et ce, selon les conditions qui furent convenues entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette autorisation soit greffée des conditions lesquelles consistent à ce qu'une preuve d'assurance soit mise au dossier et que la clientèle du marché utilise le deuxième stationnement du Centre Meredith.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

136-23

CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA – CONFIRMATION D'UNE SUBVENTION POUR UN PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES À FARM POINT – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chelsea a adopté la résolution 243-17 le 8 août 2017, la résolution 231-12 le 1^{er} octobre 2012 et la résolution 144-19 le 7 mai 2019, pour appuyer le projet de la Corporation d'Habitation de Chelsea (CHC) à divers égards;

ATTENDU QUE la résolution 243-17 venait modifier la résolution 231-12 et spécifiait que la Municipalité acceptait de verser une subvention équivalente au montant des taxes municipales (taxes foncières et taxes de services, **excluant les frais de branchement** pour le système de traitement des eaux usées) payées par la CHC pour la résidence pour personnes âgées et ce, pour une période de 35 ans débutant dès la première année de taxation;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

136-23 (suite)

ATTENDU QUE la résolution 144-19 a abrogé la résolution 231-12 et est venue préciser l'ensemble de l'aide financière qui sera apportée au projet, conditionnellement à un engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec :

- QUE la Municipalité accepte de céder pour 1 \$ environ deux (2) acres de terrain situé sur le terrain du centre communautaire de Farm Point;
- QUE la Municipalité accepte de verser une contribution au montant de 30 000 \$ par année pour une période débutant en 2013, et se terminant la dernière année de remboursement de l'hypothèque, période ne dépassant pas 38 ans;
- QUE le prochain versement soit effectué lorsque les travaux de construction de la résidence pour personnes âgées seront complétés;
- QUE la Municipalité accepte de verser une subvention équivalente au montant des taxes municipales (taxes foncières et taxes de services, excluant les frais de branchement pour le système de traitement des eaux usées) payées par la Corporation d'habitation de Chelsea pour la résidence pour personnes âgées et ce, pour une période de 35 ans débutant dès la première année de taxation. À titre indicatif, pour l'année 2013, cette subvention représenterait environ 14 000 \$;
- QUE la Municipalité accepte de subventionner 10% du supplément au loyer et ce, pour une période de 5 ans comme exigé par la Société d'Habitation du Québec dans le programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE la résolution 102-21 adoptée le 23 mars 2021 a autorisé la signature d'une entente concernant la subvention de 202 848 \$ à la Municipalité de Chelsea pour le financement du projet d'habitation de la Corporation d'habitation de Chelsea;

ATTENDU QUE la résolution 93-22 adoptée le 16 mars 2022 a autorisé la signature d'une entente concernant la subvention de 780 000 \$ à la Municipalité de Chelsea pour le financement du projet d'habitation de la Corporation d'habitation de Chelsea;

ATTENDU QUE la résolution 84-23 adoptée le 14 mars 2023 a autorisé la signature d'une entente concernant la subvention de 3 150 000 \$ à la Municipalité de Chelsea pour le financement du projet d'habitation de la Corporation d'habitation de Chelsea;

ATTENDU QUE la Corporation d'habitation de Chelsea a déposé un projet de 12 logements pour personnes âgées autonomes et en légère perte d'autonomie à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis (Volet II) dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a demandé qu'un règlement permettant l'octroi de la subvention municipale soit adopté afin de permettre le versement de ces subventions et qu'une nouvelle résolution soit adoptée suite à l'adoption du règlement fixant les subventions pouvant être octroyées et leurs modalités;

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

136-23 (suite)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1257-23 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec a été adopté lors de la séance du conseil du 14 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu ce qui suit :

- QUE la Municipalité appuie le projet de la Corporation d'habitation de Chelsea;
- QUE la Municipalité accepte de céder pour 1 \$ environ deux (2) acres de terrain situé sur le terrain du centre communautaire de Farm Point;
- QUE la Municipalité accepte de verser une contribution au montant de 30 000 \$ par année pour une période débutant en 2013, et se terminant la dernière année de remboursement de l'hypothèque, période ne dépassant pas 38 ans;
- QUE le prochain versement soit effectué lorsque les travaux de construction de la résidence pour personnes âgées seront complétés;
- QUE la Municipalité accepte de verser une subvention équivalente au montant des taxes municipales (taxes foncières et taxes de services, excluant les frais de branchement pour le système de traitement des eaux usées) payées par la Corporation d'habitation de Chelsea pour la résidence pour personnes âgées et ce, pour une période de 35 ans débutant dès la première année de taxation. À titre indicatif, pour l'année 2013, cette subvention représenterait environ 14 000 \$;
- QUE la Municipalité accepte de subventionner 10% du supplément au loyer et ce, pour une période de 5 ans comme exigé par la Société d'Habitation du Québec dans le programme AccèsLogis;
- Le tout conditionnel à ce que le projet reçoive un engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente résolution revalide la subvention totale de 3 930 000 \$ octroyée par l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, la Municipalité de Chelsea et la Société d'habitation du Québec dont les résolutions 102-21, 93-22 et 84-23 ont autorisé la signature.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 AVRIL 2023

137-23

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Sommaire par service

	4 127 358.93 \$
Administration Générale	73 881.29 \$
COMMUNICATIONS	23 281.22 \$
Entretien	67 138.32 \$
Environnement et Urbanisme	13 794.12 \$
Loisirs et Culture	35 213.43 \$
Ressources Humaines	623.85 \$
Sécurité Publique	7 531.91 \$
Travaux Publics et Infrastructure	168 855.58 \$
	<hr/>
	4 517 678.65 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28090	2023-03-28	Fédération des clubs quads	121179	KIT DE COURS POUR FORMATION VTT \ KIT DE COURS FORMATION VTT	02-220-00-454	-919.80 \$	-919.80 \$
						-919.80 \$	-919.80 \$

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29137	2023-03-08	4192338 CANADA INC (ASCENSEUR REGIONAL)	473610	Contrat entretien ascenseur - Centre Meredith; Mars à Mai 2023 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	459.90 \$	459.90 \$
29138	2023-03-08	ANNIE JEAN	7 DRAGON	Remboursement TROP PAYÉ	Taxes perçues d'avance 55-161-00-000	817.49 \$	817.49 \$
29139	2023-03-08	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	075435	Contrat opération et entretien des usines - Janvier à juin 2023 \ Opération usines EU Farm Point - Janvier à juin 2023	02-414-20-444	1 349.29 \$	16 864.10 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Janvier à juin 2023	02-414-30-444	7 314.76 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Janvier à juin 2023	02-412-30-444	8 200.05 \$	
29140	2023-03-08	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0291646 01 0291647 01	Huile hydraulique \ Huile, graisse Boyau hydraulique + pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-00-633 02-330-03-525	356.37 \$ 160.59 \$	516.96 \$
29141	2023-03-08	BOUTHILLETTE PARIZEAU	107090	Évaluation système déshumidification au Centre Meredith \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-701-27-411	6 208.65 \$	6 208.65 \$
29142	2023-03-08	Carle Ford Inc.	230157	CAM131; Pièce mécanique (cable) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	95.14 \$	95.14 \$
29143	2023-03-08	CHAMPION INDUSTRIAL EQUIPMENT	019571	1 Achat et 1 remplacement de thermomètre de surface \ Achat thermomètre de surface	02-330-00-725	1 589.41 \$	2 436.90 \$
				Remplacement thermomètre de surface	02-330-00-725	847.49 \$	
29144	2023-03-08	CONSULT'EAU	23637	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2023 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	637.49 \$
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2023	02-701-20-444	323.24 \$	
29145	2023-03-08	Douglas Morrison Ltee	181441 7619	Location d'équipement \ Location - Machineries, outillage et équipement Lave-glace \ Articles de nettoyage	02-330-00-516 02-320-00-660	103.14 \$ 331.94 \$	435.08 \$
29146	2023-03-08	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1158724	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2023 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2023	02-220-00-517	77.72 \$	273.40 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2023	02-130-00-517	116.58 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	39.55 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	39.55 \$	
29147	2023-03-08	Evolutel Telecommunications Inc.	11131	Appel de service - téléphone loisirs \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	57.49 \$	57.49 \$
29148	2023-03-08	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	FEVRIER 2023	Frais de Gestion Centre Meredith - Février 2023 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-256 554.68 \$	253 138.62 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-3 285.30 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-6 552.35 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	266 392.33 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	256 554.68 \$	
			15% HYDRO FE	15% électricité - Centre Meredith \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 416.06 \$	
29149	2023-03-08	GMS SECURITE INC	257276	Surveillance alarme 2023 - Centre communautaire FP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	344.93 \$	344.93 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29150	2023-03-08	H2LAB INC	88597	programme H2O puits \ programme H2O puits	02-470-00-452	778.96 \$	778.96 \$
29151	2023-03-08	INOXTAL INC.	5920	Fabriquer un "U" chanel acier inoxydable - Entrée zambonie CM \ Fabriquer un "U" chanel acier inoxydable - Entrée zambonie	02-701-27-522	718.59 \$	718.59 \$
29152	2023-03-08	Librairie Renaud-Bray inc.	CW29942824 CWQ29942825 CWQ29944838	Livres fr \ Livres fr Livres fr \ Livres fr Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729 02-702-30-729 02-702-30-729	86.99 \$ 315.37 \$ 45.05 \$	447.41 \$
29153	2023-03-08	LOCATION SAUVAGEAU	M309122-01	Contrat location 3 véhicules 2023 \ Contrat location véhicule 2023 infrastructures - 11 mois	02-390-00-515	1 060.11 \$	1 060.11 \$
29154	2023-03-08	MAZOUT G. BELANGER INC.	01584563 01587175	Diesel 2450.1L \ Diesel Diesel Diesel Diesel Diesel 3469.1L \ Diesel Diesel Diesel Diesel	02-220-02-631 02-320-02-631 02-330-02-631 02-390-02-631 02-220-02-631 02-320-02-631 02-330-02-631 02-390-02-631	187.45 \$ 2 329.03 \$ 2 489.57 \$ 314.98 \$ 223.19 \$ 2 773.07 \$ 2 964.21 \$ 375.02 \$	11 656.52 \$
29155	2023-03-08	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	4004 3937 3872	Publication appel d'offres - PVFS \ Publicité et information - journaux et revues Publication appel d'offres - Tracteur \ Machinerie, outillage & équip. - Transport Publication appel d'offres - Niveleuse \ Véhicules - Transport	02-490-00-341 23-040-00-725 23-040-00-724	434.61 \$ 383.91 \$ 391.15 \$	1 209.67 \$
29156	2023-03-08	MÉLANIE LACROIX	SPORT 2022	Remboursement activités sportives - Condition de travail des cadres \ Remb. activités physiques, sportives et culturelles	02-160-10-999	300.00 \$	300.00 \$
29157	2023-03-08	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	755966 756080	Achat portables et autres équipements \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration Affectations activités de fonctionnement Affect. activités d'investissement -administration Docking station - \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration Affectations activités de fonctionnement Affect. activités d'investissement -administration	23-020-00-726 23-610-00-000 03-310-04-000 23-020-00-726 23-610-00-000 03-310-04-000	14 365.21 \$ -13 117.35 \$ 13 117.35 \$ 569.13 \$ -519.69 \$ 519.69 \$	14 934.34 \$
29158	2023-03-08	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	993285	Fourniture pour garage \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	44.80 \$	44.80 \$
29159	2023-03-08	Pièces de camions JMC	060366	Pièce divers (clamps) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	102.84 \$	102.84 \$
29160	2023-03-08	Pompaction inc.	POMPA-FV1379	Pompe submersible 3" - Poste de pompage Padden EU \ Pompe submersible 3" - Poste de pompage Padden EU	02-415-30-725	8 540.06 \$	8 540.06 \$
29161	2023-03-08	RPGL AVOCATS BARRISTERS	23106	Frais juridiques - Dossier 12298-160 (550-22-020395-214) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	1 085.74 \$	2 863.27 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			23109	Frais juridiques Dossier 12298-176 (550-17-012662-225) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	56.92 \$	
			23101	Frais juridiques dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 720.61 \$	
29162	2023-03-08	SEL WINDSOR LTEE	5300637925	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 849.20 \$	4 849.20 \$
29163	2023-03-08	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec -	SAAQ 03/23	Immtrications (balai mécanique & remorque dégeleuse) + remplacement plaqu \ Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	545.90 \$	1 091.80 \$
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	545.90 \$	
29164	2023-03-08	Ssq - Groupe Financier	937632	Assurance collectives - Mars 2023 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 \$	17 190.92 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	639.74 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	766.13 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	337.26 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	189.54 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	490.22 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	2 941.49 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 839.19 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	261.95 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	149.44 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	993.50 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	389.75 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	300.62 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 842.25 \$	
29165	2023-03-08	Stelem div. d'Emco Corporation	295233000318	Achat d'un localisateur d'infrastructures souterraines \ Achat d'un localisateur d'infrastructures souterraines	23-040-00-725	5 886.72 \$	5 886.72 \$
				Écriture 23-610-00-000 / Achat localisateur infrastructures	23-610-00-000	-5 375.36 \$	
				Écriture 03-310-01-000 / Achat localisateur infrastructures	03-310-03-000	5 375.36 \$	
29166	2023-03-08	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	FERVRIER 2023	Cotisation syndical - Février 2023 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 216.01 \$	4 216.01 \$
29167	2023-03-21	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	160386	Travaux chauffage - 28 Hudson \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	436.89 \$	436.89 \$
29168	2023-03-21	BATTERIES OUTAOUAIS INC	3433	Batterie \ Pièces et accessoires autres -	02-414-30-649	191.44 \$	191.44 \$
29169	2023-03-21	Boivin Gauvin Inc.	FC0012736	GANTS COMBAT \ GANTS COMBAT	02-220-00-650	860.01 \$	860.01 \$
29170	2023-03-21	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86880	Télécom usine - Février 2023 \ Communication - Téléphonie	02-412-30-331	362.19 \$	362.19 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29171	2023-03-21	Construction DJL, Agence Wakefield	18005026	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	541.76 \$	1 114.88 \$
			18005532	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	573.12 \$	
29172	2023-03-21	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3028024	Location cylindres de gazes \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-330-00-516	13.23 \$	328.17 \$
			3028733	Location cylindres de gaz \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-330-00-516	160.97 \$	
			3029858	Remplissage bonbonnes de gazes \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	110.30 \$	
			3029859	Bonbonnes de gazes \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	43.67 \$	
29173	2023-03-21	DHC Avocats	192553	Opinion juridique - Redevances \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	457.03 \$	457.03 \$
29174	2023-03-21	Douglas Morrison Ltee	7632	1 baril Klondike MV 22 \ 1 baril Klondike MV 22	02-330-00-633	1 354.87 \$	1 354.87 \$
29175	2023-03-21	EPURSOL	0000104202	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	431.16 \$	431.16 \$
29176	2023-03-21	Erwin mobile repair	856	BACK14 - Changement des freins et répartition du différentiel \ BACK14 - Changement des freins et répartition du différentiel	02-330-01-525	2 173.03 \$	2 173.03 \$
29177	2023-03-21	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	617701	Commande du 23 fév 2023 \ Service des loisirs	02-701-10-670	166.35 \$	449.51 \$
			617700	Commande du 23 fév 2023 \ Service des loisirs	02-701-10-670	7.23 \$	
			630833	Commande du 6 mars 2023 \ Direction générale	02-120-00-670	275.93 \$	
29178	2023-03-21	Francis Canada Truck Center Inc.	X100327405:01	CAM130; Pièce mécanique (gauge, support, miroir) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	176.55 \$	176.55 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-12.49 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	12.49 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-15.58 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.79 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.79 \$	
29179	2023-03-21	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	Mars 2023 SSI	Renflouement petite caisse Incendie \ Articles de quincaillerie; Mousquetons	02-220-00-641	27.55 \$	427.55 \$
				Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-220-00-726	400.00 \$	
29180	2023-03-21	GLS	30804146	Frais envoi de colis \ Fret et messagerie	02-220-00-322	22.42 \$	22.42 \$
29181	2023-03-21	INTER OUTAOUAIS	308846G	CAM127; filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	315.38 \$	315.38 \$
29182	2023-03-21	Joey Connolly	SAAQ 03/23	TVQ sur acquisition de véhicule payé à la SAAQ lors de l'immatriculation \ TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1 815.45 \$	1 639.84 \$
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	-87.80 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	-87.81 \$	
29183	2023-03-21	Laboratoire Micro B	14706	Analyse d'eau (#103371) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	123.04 \$
			14745	Analyse d'eau (#103408) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29184	2023-03-21	LAFARGE CANADA INC.	717582465	Dépôts de neige - 40x \ Dépôts de neige - 40x	02-330-00-443	1 960.09 \$	1 960.09 \$
29185	2023-03-21	LOCATION BATTLEFIELD	340025964	Hammer drill 1" rotary \ Petits outils	02-390-00-643	119.20 \$	119.20 \$
29186	2023-03-21	MARTIN VILLENEUVE & CHANTAL DIPROSE	183 & 191 SCOT	Remboursement TPAV perçues d'avance Taxes	55-161-00-000	4 302.77 \$	4 302.77 \$
29187	2023-03-21	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	698374	Piquets de bois pour travaux divers (stock) \ Bois	02-320-00-624	116.81 \$	116.81 \$
29188	2023-03-21	MAZOUT G. BELANGER INC.	01582442	Essence 969.6L \ Essence	02-220-01-631	94.25 \$	1 575.65 \$
				Essence	02-320-01-631	292.78 \$	
				Essence	02-330-01-631	459.14 \$	
				Essence	02-390-01-631	699.03 \$	
				Essence	02-490-01-631	7.58 \$	
				Essence	02-610-01-631	10.87 \$	
				Essence	02-470-01-631	12.00 \$	
29189	2023-03-21	Me MEGAN THROOP NOTAIRE	MT23-0027	Achat Lot \ Biens durables - Terrains	23-020-00-723	700 000.00 \$	701 547.65 \$
				Affectations-excédent acc.fonct. affecté	23-810-00-000	-700 000.00 \$	
				Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	59-131-00-000	700 000.00 \$	
				Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	-585.67 \$	
			23-67	Frais de notaires - Achat Lot \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	2 133.32 \$	
29190	2023-03-21	Municipalite de Cantley	2022-000077	ENTRAIDE - INCENDIE 5 VERSANT - 17 DEC.2022 \ ENTRAIDE INCENDIE 5 VERSANT - 17 DÉC 2022	02-220-00-442	1 795.08 \$	1 795.08 \$
29191	2023-03-21	Noël + Associés	0000054685	Frais juridiques dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	1 218.74 \$	1 218.74 \$
29192	2023-03-21	NORDIQ CHELSEA	SKI 2023	Contribution événement ski de fin de saison \ Contribution événement ski de fin de saison	02-701-20-970	203.62 \$	203.62 \$
29193	2023-03-21	PARADIGM QUEST INC	384 RTE 105	Remboursement de taxes \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	1 393.93 \$	1 393.93 \$
29194	2023-03-21	PHILIPPE SYLVESTER	TP REPAS 03/04	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	16.66 \$	16.66 \$
29195	2023-03-21	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	995115	Attaches-cables \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	172.71 \$	172.71 \$
29196	2023-03-21	Pièces de camions JMC	060367	IN/OUT Alarme de recule \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	110.06 \$	399.73 \$
			060560	IN/OUT Alarme de recule \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-110.06 \$	
			060769	Lampe de travail et bougie pour flotte de véhicule \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	190.18 \$	
			060717	Lumière et support pour flotte de camion \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	65.83 \$	
			060693	Lampe de travail \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	114.98 \$	
			060694	VOL160; Lampe de travail \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	28.74 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29197	2023-03-21	Portes Interprovincial Inc.	CR-29841	Retour; Verrou de surface \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	-52.89 \$	610.40 \$
			29860	Travaux sur porte de garage municipal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	523.02 \$	
			29841	Verrou encastré + Verrou de surface \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	140.27 \$	
29198	2023-03-21	PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	7485749694	Peinture blanc \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	455.92 \$	455.92 \$
29199	2023-03-21	Purolator inc	452861847	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-320-00-322	11.51 \$	19.48 \$
			452914788	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-320-00-322	7.97 \$	
29200	2023-03-21	RG Technilab	31982	ÉTALLONAGE ET SENSEUR - VENTIS MX4 \ ÉTALLONAGE ET SENSEUR - VENTIS MX4	02-220-00-526	486.24 \$	486.24 \$
29201	2023-03-21	Riobec Securite Inc.	362621	Bottes, couvre-bottes, pantalons et manteau \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	375.73 \$	756.15 \$
			363160	Pantalons et manteau \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	306.88 \$	
			363136	Tissues pour nettoyage lentilles, lave-oeil, douche oculaire \ Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	73.54 \$	
29202	2023-03-21	Robert Erwin Transport Inc.	CN-11349	REMB Facture 22454 payée en doubles; Transport MG-20 / Chemin du Vent \ Crédit facture 22545 payée en double	02-320-00-521	-7 660.26 \$	129.44 \$
			23241	Transport MG-20 / Chemin Orama (travaux drainage) \ Transport MG-20 / Chemin Orama (travaux drainage)	02-320-00-521	3 363.14 \$	
			23242	Drainage ch. de la Paix - Entreposage de matériaux contaminés sept-déc \ Drainage ch. de la Paix - Entreposage de matériaux contaminé	02-320-00-999	574.88 \$	
			23243	Main d'oeuvre sur place pour matériaux contaminés \ Main d'oeuvre sur place pour matériaux contaminés	02-320-00-999	2 586.94 \$	
			23427	Drainage ch. de la Paix - Entreposage de matériaux contaminés sept-déc \ Drainage ch. de la Paix - Entreposage de matériaux contaminé	02-320-00-999	574.88 \$	
			23562	Entreposage annuel des matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	
			23632	Entreposage annuel des matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	
29203	2023-03-21	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201174562	Clé \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	3.95 \$	100.80 \$
			201174455	Manilles d'ancrage \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	7.68 \$	
			201174646	ÀRuban marquage \ Articles de quincaillerie	02-470-00-641	17.22 \$	
			201174529	Lubrifiant PL \ Huile, graisse	02-390-00-633	20.68 \$	
			201173414	Articles de quincaillerie \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	14.51 \$	
			201172377	Scellant Flextra \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	26.42 \$	
			201174731	Ancrage + vis nylon \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	10.34 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29204	2023-03-21	Ryan's Garage	20544	CAM121; piston, fitting, huile pour pelle à neige \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	314.26 \$	314.26 \$
29205	2023-03-21	SEL WINDSOR LTEE	5300637485	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	9 723.49 \$	19 750.81 \$
			5300638677	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 991.86 \$	
			5300639000	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	5 035.46 \$	
29206	2023-03-21	Union des Municipalites du Quebec	164751	Formation - La Direction Général d'un municipalité \ Services de formation	02-130-00-454	1 017.53 \$	1 017.53 \$
29207	2023-03-21	VAPOREL EAU PURE	87667	Bouteilles d'eau - Garage municipal \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	44.00 \$	89.15 \$
				Aliments, boissons	02-330-00-610	44.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 \$	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	0.57 \$	
29208	2023-03-21	Ville de Gatineau	85412	ENTRAIND INCENDIE - #DEMANDE 85412 \ ENTRAIDE INCENDIE - #DEMANDE 85412	02-220-00-442	1 862.60 \$	1 862.60 \$
29209	2023-03-21	Wurth Canada Limited	25265502	Fourniture pour garage (film pénétrant) \ Huile, graisse	02-330-00-633	434.13 \$	434.13 \$
29210	2023-03-21	Amelie Montplaisir	103	Cachet invitée fr semaine des auteurs 2023 \ Cachet invitée fr semaine des auteurs 2023	02-702-30-499	4 250.00 \$	4 250.00 \$
29211	2023-03-31	2963-2072 Quebec Inc.	AVRIL 2023	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à juillet 2023 \ Contrat collecte ordures - Janvier à juillet 2023	02-451-10-446	22 583.96 \$	64 376.42 \$
				Contrat collecte recyclage - Janvier à juillet 2023	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à juillet 2023	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à juillet 2023	02-452-90-446	2 509.33 \$	
29212	2023-03-31	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	AVRIL 2023	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2022-2023/Fév. à nov. 2023 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
29213	2023-03-31	ABC MECANIQUE	1017224	Montage de boyau hydrualique + pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	27.97 \$	432.81 \$
			1017170	CAM109; pièces mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	332.55 \$	
			1017136	CAM135; Réparation boyau ppower steering + pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	72.29 \$	
29214	2023-03-31	ALAIN LEGROS	REPAS MARS A	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.28 \$	15.28 \$
29215	2023-03-31	Amelie Montplaisir	104	Hébergement + transport sem. auteurs 2023 \ Hébergement + transport sem. auteurs	02-702-30-499	1 293.16 \$	1 293.16 \$
29216	2023-03-31	ASSOCIATION DES BIBLIO PUBLIQUES DU QUEBEC	6735	Biblio-santé - cotisation base + par habitant 2023 \ Biblio-santé - cotisation de base et par habitant 2023	02-702-30-494	234.01 \$	234.01 \$
29217	2023-03-31	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	160535	Appel de service - Réparation unité de toit - Hôtel de Ville \ Appel de service - Réparation unité de toit - Hôtel de Ville	02-130-00-522	1 287.70 \$	1 287.70 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29218	2023-03-31	BIBLIOPRESTO.CA	4314	Cotisation 2023 prenumerique.ca base + par habitant \ Cotisation 2023 prenumerique de base + par habitant	02-702-30-494	515.69 \$	515.69 \$
29219	2023-03-31	BIOGRADE	4444	Savon antibactérien avec abrasif \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	266.28 \$	266.28 \$
29220	2023-03-31	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0292056 01 2359981 01	Boyau lavage à pression + pièces connexes \ Pieces et accessoires - autres TRACTEUR08; Huile hydraulique \ Huile, graisse	02-330-00-649 02-390-00-633	193.38 \$ 142.55 \$	335.93 \$
29221	2023-03-31	Bouquinart	105464 105463	Livres fr \ Livres fr Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729 02-702-30-729	23.05 \$ 26.20 \$	49.25 \$
29222	2023-03-31	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86898	Vérification circuits électroniques et rétablissement de communication - EU \ Appel de service - EU - Circuits	02-414-30-522	744.47 \$	744.47 \$
29223	2023-03-31	Carriere & Poirier Equipment Ltd.	173438	TRACTEUR05; Plastic canopy \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	597.87 \$	597.87 \$
29224	2023-03-31	Cima	22303933	Assistance technique automatisé barrage Hollow Glen \ Assistance technique automatisé barrage Hollow Glen	02-460-00-411	755.39 \$	755.39 \$
29225	2023-03-31	Cocoriko	142	Licence expert 2023 - renouvellement \ Licence expert 2023 - renouvellement	02-141-00-494	14 371.88 \$	14 371.88 \$
29226	2023-03-31	CONSULT'EAU	23699 23716	Analyse des échantillons des septiques avec composantes tertiaires \ Analyse des échantillons des septiques avec composantes tert Entretien système eau potable et UV - LCCFAP \ Entretien système eau potable et UV - LCCFAP	02-470-01-452 02-701-20-522	7 136.85 \$ 918.39 \$	8 055.24 \$
29227	2023-03-31	CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA	Subvention 2023	Subvention à remettre - Corporation Habitation Chelsea \ Revenus reportés- Corp. habitation Chelsea	55-169-90-000	3 150 000.00 \$	3 150 000.00 \$
29228	2023-03-31	DHC Avocats	192794	Dossier CCN - Frais pour période se terminant le 28 février 2023 \ Honoraires prof. - services juridiques Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412 02-150-00-412	11 713.35 \$ 50.00 \$	11 763.35 \$
29229	2023-03-31	ENTERPRISE RENT A CAR CANADA COMPANY	466000189261 466000189270	Location 2021 auto PVFS - Litige réglé - 2 mois et 16 jours \ Location - Véhicules Location 2021 auto - Litige réglé - 2 mois et 16 jours \ Location - Véhicules	02-490-00-515 02-490-00-515	2 335.72 \$ 63.13 \$	2 398.85 \$
29230	2023-03-31	EPURSOL	0000103855	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	940.78 \$	940.78 \$
29231	2023-03-31	GENTECH	20124491 20124778	Réparation de la génératrice d'urgence - Garage municipal \ Réparation de la génératrice d'urgence - Garage municipal Réparation de la génératrice d'urgence - Garage municipal \ Réparation de la génératrice d'urgence - Garage municipal	02-320-00-522 02-320-00-522	613.03 \$ 1 521.85 \$	2 134.88 \$
29232	2023-03-31	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	AVRIL 2023	Contrat déneigement chemin poste pompage eau brute/Janv. à fév. 2023 \ Contrat déneigement ch. poste pompage - Partie municipale Déneigement ch. poste pompage-	02-330-00-443 02-330-00-443	1 143.73 \$ 624.01 \$	1 767.74 \$
29233	2023-03-31	GLS	31104188	Frais d'envo de colis \ Fret et messagerie	02-390-00-322	12.81 \$	12.81 \$
29234	2023-03-31	INTER OUTAOUAIS	309394G	CAM134; bracket \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.66 \$	352.50 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			309392G	CAM134; filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	319.84 \$	
29235	2023-03-31	JASMIN LIDINGTON	D2022-00010	Cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
29236	2023-03-31	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019225124	Alun - 8.06Kg \ Alun - 8.02Kg	02-414-30-635	7 367.26 \$	7 367.26 \$
29237	2023-03-31	KEVIN SYLVESTER	REMB SEM AUT	Transport + hébergement + repas (sem auteurs 2023) \ Transport + hébergement + repas (sem auteurs 2023)	02-702-30-499	1 559.38 \$	1 559.38 \$
29238	2023-03-31	LA MAISON DES COLLINES	1er versement	Subvention annuelle Maison des Collines (1er versement 75%) \ Contributions à des organismes autres que municipa	02-520-00-970	9 750.00 \$	9 750.00 \$
29239	2023-03-31	LA MAISON DU PEINTRE	0401080745	Peinture pour caserne 2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	149.41 \$	785.27 \$
			0401081614	Peinture pour caserne 1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	300.56 \$	
			0401080254	Peinture bureau TP - admin \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	277.98 \$	
			0401081281	Peinture + fourniture connexes - caserne 3 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	57.32 \$	
29240	2023-03-31	Laboratoire Micro B	14807	Analyse d'eau (#103486) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	123.04 \$
			14868	Analyse d'eau (#103550) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	
29241	2023-03-31	LAFARGE CANADA INC.	717613859	Dépôts de neige - 40x \ Dépôts de neige - 40x	02-330-00-443	980.05 \$	980.05 \$
29242	2023-03-31	Lafleur de la Capitale QUEBEC INC	AVRIL 2023	Contrat balisage Voie Verte Chelsea 2022-2023 - Janvier à mars 2023 \ Contrat balisage Voie Verte Chelsea 2022-2023 - Décembre 202	02-701-50-447	13 969.46 \$	13 969.46 \$
29243	2023-03-31	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	AVRIL 2023	Loyer location bureau loisirs \ Location bureau loisirs	02-701-10-511	919.80 \$	919.80 \$
29244	2023-03-31	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1775878	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	321.76 \$	321.76 \$
29245	2023-03-31	Librairie Renaud-Bray inc.	CW29949786	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	60.80 \$	140.44 \$
			CWQ29949787	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	79.64 \$	
29246	2023-03-31	LOCATION BATTLEFIELD	340025979	Ensemble niveau laser \ Ensemble niveau laser	02-320-00-643	746.36 \$	746.36 \$
29247	2023-03-31	LORRAIN MARENGERE	D2020-00353	Cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	300.00 \$	300.00 \$
29248	2023-03-31	Manon Proulx	Café mars 2023	Remboursement achat de café pour bureau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	129.07 \$	129.07 \$
29249	2023-03-31	Martech Inc.	197394	Fournitures divers pour enseignes \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	269.91 \$	269.91 \$
29250	2023-03-31	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	699228	Plaque prise double + couvercle pour école FP \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	8.73 \$	181.45 \$
			699223	Fourniture pour peinture caserne 2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	24.12 \$	
			699933	Articles de quincaillerie - HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	8.84 \$	
			698111	Articles de quincaillerie - bureau TP Admin. \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	36.29 \$	
			7000341	Dévidoir mural - caserne 2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	103.47 \$	
29251	2023-03-31	MATTHEW SICARD	D2021-00679	Cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29252	2023-03-31	MAZOUT G. BELANGER INC.	01588440	Diesel 2001.6L \ Diesel	02-220-02-631	129.31 \$	23 831.81 \$
				Diesel	02-320-02-631	1 606.55 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 717.28 \$	
				Diesel	02-390-02-631	217.26 \$	
			01588441	Essence 2007.1 \ Essence	02-220-01-631	194.25 \$	
				Essence	02-320-01-631	603.51 \$	
				Essence	02-330-01-631	946.40 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 440.87 \$	
				Essence	02-490-01-631	15.63 \$	
				Essence	02-610-01-631	22.40 \$	
				Essence	02-470-01-631	24.74 \$	
			01590564	Diesel 2817.5L \ Diesel	02-220-02-631	175.79 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 184.14 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 334.69 \$	
				Diesel	02-390-02-631	295.38 \$	
			01592547	Diesel 1318.5L \ Diesel	02-220-02-631	78.14 \$	
				Diesel	02-320-02-631	970.68 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 037.59 \$	
				Diesel	02-390-02-631	131.27 \$	
			01592546	Essence 1500.2L \ Essence	02-220-01-631	146.03 \$	
				Essence	02-320-01-631	453.66 \$	
				Essence	02-330-01-631	711.41 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 083.09 \$	
				Essence	02-490-01-631	11.74 \$	
				Essence	02-610-01-631	16.84 \$	
				Essence	02-470-01-631	18.59 \$	
			01592545	Mazout de chauffage \ Huile à chauffage	02-220-00-632	767.35 \$	
			01595558	Diesel 2984.8L \ Diesel	02-220-02-631	173.48 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 155.35 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 303.91 \$	
				Diesel	02-390-02-631	291.49 \$	
			01577355	Essence 1009L \ Essence	02-220-01-631	94.09 \$	
				Essence	02-320-01-631	292.29 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-330-01-631	458.36 \$	
				Essence	02-390-01-631	697.84 \$	
				Essence	02-490-01-631	7.57 \$	
				Essence	02-610-01-631	10.85 \$	
				Essence	02-470-01-631	11.99 \$	
29253	2023-03-31	MESPIECES AUTOPARTS	1-388068	Pièce pour remorque \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	27.07 \$	27.07 \$
29254	2023-03-31	Michel Beaulne	SPORT 2022	Remboursement activité physiques - selon condition des cadres \ Remb. activités physiques, sportives et culturelles	02-160-10-999	134.31 \$	134.31 \$
29255	2023-03-31	MINISTRE DES FINANCES	AS-896261	Frais annuel - ascenseur \ Cotisations à des associations et abonnements	02-701-27-494	94.42 \$	94.42 \$
29256	2023-03-31	MORIN RELATIONS PUBLIQUES	2659	Services de relations publiques pour divers sujets \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	2 081.75 \$	4 163.49 \$
				Honoraires professionnels autres	02-141-00-419	2 081.74 \$	
29257	2023-03-31	Ottawa Wear Part	644	Reversible plow shoe / Bullnose carbide / Wing shoe \ Reversible plow shoe / Bullnose carbide / Wing shoe	02-330-04-525	2 893.99 \$	2 893.99 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-204.88 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	204.88 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-255.46 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	127.73 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	127.73 \$	
29258	2023-03-31	PARAGRAPH	221254	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	31.49 \$	616.40 \$
			221255	Livre ang LP \ Livres ang LP	02-702-30-729	43.05 \$	
			221145	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	170.05 \$	
			221369	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	404.37 \$	
			221370	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	13.64 \$	
			221454	Crédit; Retour de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-46.20 \$	
29259	2023-03-31	PIÈCE COURCHESNE	932-751524	Channelock \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	63.24 \$	95.77 \$
			932-751983	Raccord \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	65.01 \$	
			932-752118	Retour raccord réf facture 932-751983 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-32.48 \$	
29260	2023-03-31	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	993284	CAM125; Filtre \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	10.81 \$	923.08 \$
			2331	Prise pour remorque \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	19.51 \$	
			2330	Prise pour remorque \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	39.03 \$	
			4426	CAM126; Pièces pour freins \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	593.97 \$	
			996312	CAM118; pièces mécaniques pour porte de camion \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	259.76 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29261	2023-03-31	Pièces de camions JMC	06994	CAM122; Valve \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	161.09 \$	161.09 \$
29262	2023-03-31	PIXEL	06061	Campagne de sensibilisation à la vitesse \ Campagne de sensibilisation à la vitesse	02-141-01-459	2 109.79 \$	2 109.79 \$
29263	2023-03-31	PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	7485766134	Peinture \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	683.88 \$	911.84 \$
			7485761951	Peinture \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	227.96 \$	
29264	2023-03-31	Ressorts Gatineau Enr.	61547	CAM122 - Ressorts \ CAM122 - Ressorts	02-330-03-525	540.15 \$	540.15 \$
29265	2023-03-31	Riobec Securite Inc.	363900	Gants (\ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	29.45 \$	374.24 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	29.46 \$	
			363901	Combinaison (\ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	48.87 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	48.88 \$	
			364030	Bottes (Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	108.79 \$	
Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	108.79 \$					
29266	2023-03-31	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201175140	Supports de tablettes \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	13.59 \$	13.59 \$
29267	2023-03-31	RPGL AVOCATS BARRISTERS	23370	Frais juridiques dossier 100097-41151110 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	217.98 \$	2 543.23 \$
			23312	Frais juridiques dossier 12298-186 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	462.78 \$	
			23338	Frais juridiques dossier 12298-185 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	370.80 \$	
			23317	Frais juridiques dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	120.72 \$	
			23319	Frais juridiques dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	589.25 \$	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	2.00 \$	
			23339	Frais juridiques dossier 12298-173 (550-22-021202-229) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	470.42 \$	
			23309	Frais juridiques dossier 12298-159 (550-17-011820-204) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	188.56 \$	
			23318	Frais juridiques dossier 12298-160 (550-22-020395-214) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	120.72 \$	
29268	2023-03-31	Spca de L'Outaouais	AVRIL 2023	Contrat pour contrôle animalier 2023 \ Contrat pour contrôle animalier 2023	02-290-05-459	2 713.31 \$	2 713.31 \$
29269	2023-03-31	SPRITZ SOCIAL & NUMÉRIQUE	4784	Stratégie médias sociaux - 2e facture - 30% audit \ Stratégie médias sociaux - 2e facture - 30% audit	02-141-01-459	4 380.55 \$	4 380.55 \$
29270	2023-03-31	UNIVAR CANADA LTD	CORRECTION	Solde Univar à payer - crédit 97753500 utiliser 2X \ Produits chimiques	02-412-30-635	1 034.78 \$	1 034.78 \$
29271	2023-03-31	Ville de Gatineau	77831	Frais analyse de laboratoire - novembre 2022 \ Services techniques	02-414-30-444	536.76 \$	1 193.17 \$
			77832	Frais analyse de laboratoire - novembre 2022 \ Services techniques	02-414-30-444	309.97 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			77830	Frais analyse de laboratoire - novembre 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	308.73 \$	
			77829	Frais analyse de laboratoire - novembre 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	37.71 \$	
						4 474 296.92 \$	4 474 296.92 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct
 Traitements de crédit Dépôts

Du : 2023-03-07
 Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012290188230310	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2023-03-10	Télévision caserne HDV 2023 \ Télévision caserne HDV	02-220-00-689	81.52 \$	81.52 \$
611 802 783 635	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2023-03-09	Électricité 2023 \ Électricité	02-130-00-681	1 939.61 \$	3 232.68 \$
			Électricité	02-702-30-681	1 293.07 \$	
611 802 783 634	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2023-03-09	Électricité 2023 \ Électricité	02-220-00-681	2 493.31 \$	2 493.31 \$
611 802 783 633	HYDRO QUEBEC - TERRAIN SOCCER 1 (237)	2023-03-09	Électricité 2023 \ Électricité	02-701-50-681	83.99 \$	83.99 \$
694 602 214 352	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2023-03-09	Électricité 2023 \ Électricité	02-701-27-681	21 174.51 \$	21 174.51 \$
014550372230310	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2023-03-10	Internet 10/03 au 09/04/2023 \ Internet 2023	02-220-00-335	74.68 \$	74.68 \$
014550373230310	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2023-03-10	Internet 10/03 au 09/03/2023 \ Internet 2023	02-701-50-335	74.68 \$	74.68 \$
014550375230310	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2023-03-10	Internet 10/03 au 09/04/2023 \ Internet 2023	02-415-20-335	74.68 \$	74.68 \$
632 502 939 977	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2023-03-14	Électricité 14/02 au 13/03/2023 \ Électricité	02-412-30-681	5 876.83 \$	5 876.83 \$
674 802 562 173	HYDRO QUEBEC - GARAGE MUNICIPAL (119 SCOTT)	2023-03-14	Électricité 13/01 au 13/03/2023 \ Électricité	02-320-00-681	3 223.82 \$	3 223.82 \$
625 302 702 819	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2023-03-17	Électricité 17/01 au 15/03/2023 \ Électricité	02-460-00-681	41.03 \$	41.03 \$
613 602 770 771	HYDRO QUEBEC - CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2023-03-17	Électricité 18/01 au 16/03/2023 \ Électricité	02-701-50-681	1 143.08 \$	1 143.08 \$
014971629230322	BELL CANADA	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-130-00-331	89.19 \$	552.98 \$
			Téléphone 2023 (3912 -	02-701-50-331	0.22 \$	
			Téléphone 2023 (4642 -	02-130-00-331	89.19 \$	
			Téléphone 2023 (8653 -	02-220-00-331	35.68 \$	
			Téléphone 2023 (8653 -	02-702-30-331	17.84 \$	
			Téléphone 2023 (8653 - 1	02-701-20-331	35.67 \$	
			Téléphone 2023 (9912 - Ligne d'urgence HDV)	02-220-00-331	285.19 \$	
012975899230322	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-413-30-331	89.19 \$	89.19 \$
013101682230322	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-415-30-331	89.19 \$	89.19 \$
000362509230322	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-220-00-331	305.67 \$	305.67 \$
012982973230322	BELL CANDA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-412-30-331	94.94 \$	94.94 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012982987230322	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-414-30-331	94.94 \$	94.94 \$
013030180230322	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-415-30-331	89.19 \$	89.19 \$
012990174230322	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-412-30-331	72.71 \$	72.71 \$
014191957230322	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2023-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2023 \ Téléphone 2023	02-415-30-331	61.21 \$	61.21 \$
010683963230319	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2023-03-19	Téléphone 19/03 au 18/04/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.19 \$	89.19 \$
010683945230319	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2023-03-19	Téléphone 19/03 au 18/04/2023 \ Téléphone 2023	02-414-20-331	89.19 \$	89.19 \$
010683957230319	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2023-03-19	Téléphone 19/03 au 18/04/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.19 \$	89.19 \$
000336644230319	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2023-03-19	Téléphone 19/03 au 18/04/2023 \ Téléphone 2023	02-701-30-331	89.19 \$	89.19 \$
000334322230319	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2023-03-19	Téléphone 19/03 au 18/04/2023 \ Téléphone 2023	02-701-20-331	253.14 \$	253.14 \$
629 802 694 585	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2023-03-24	Électricité 15/02 au 14/03/2023 \ Électricité	02-414-30-681	2 710.68 \$	2 710.68 \$
611 802 788 931	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2023-03-22	Électricité 24/01 au 21/03/2023 \ Électricité - Centre communautaire HG	02-701-20-681	884.75 \$	1 769.51 \$
			Électricité - Caserne HG	02-220-00-681	884.76 \$	
AVR/MAI 2023	VIDEOTRON LTEE - INTERNET HOTEL-DE-VILLE (60018)	2023-03-17	Internet 05/04 au 04/05/2023 \ Internet 2023	02-130-00-335	149.41 \$	149.41 \$
MARS 2023 1,2,3	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec -	2023-03-27	CAM124, 125, 129; Remplacement de plaque \ Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	12.40 \$	37.20 \$
			Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	12.40 \$	
			Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	12.40 \$	
					44 301.53 \$	44 301.53 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03

Liste des paiements du 07-03-2023 au 03-04-2023

Sommaire

Chèques	4 474 296.92 \$
Chèques annulés	-919.80 \$
Débit direct	44 301.53 \$
	<hr/>
	4 517 678.65 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-03-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-04-03



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

MARS 2023

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
23-040-00-721		2023-03-06	Reclas. travaux stabilisation PTI 2023		78 400.00 \$
23-040-00-721		2023-03-06	Reclas. travaux stabilisation PTI 2023		88 900.00 \$
23-040-40-721		2023-03-06	Reclas. travaux stabilisation PTI 2023	88 900.00 \$	
23-040-40-721		2023-03-06	Reclas. travaux stabilisation PTI 2023	78 400.00 \$	

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
23-040-00-724		2023-03-03	Transf. entre s-projet 10 vers 11 REG 1236-21	10 000.00 \$	
23-040-00-724		2023-03-03	Transf. entre s-projet 10 vers 11 REG 1236-21		10 000.00 \$
02-320-00-725		2023-03-06	Achat scanneur pour véhicule -outil garage municip		1 800.00 \$
02-701-50-725		2023-03-06	Achat scanneur pour véhicule -outil garage municip	1 800.00 \$	
02-415-30-341		2023-03-06	Frais publication appel offres vidange boues usine	390.00 \$	
02-415-30-522		2023-03-06	Frais publication appel offres vidange boues usine		390.00 \$
02-320-00-726		2023-03-06	Achat portable pour Danik		500.00 \$
02-390-00-726		2023-03-06	Achat portable pour Danik		1 256.01 \$
03-310-04-000		2023-03-06	Achat portable pour Danik	1 756.01 \$	
23-020-00-726		2023-03-06	Achat portable pour Danik	1 756.01 \$	
23-610-00-000		2023-03-06	Achat portable pour Danik	1 756.01 \$	
02-320-00-670		2023-03-31	Impression prospectus - Projet Ecoroute d'hiver		234.64 \$
02-330-00-670		2023-03-31	Impression prospectus - Projet Ecoroute d'hiver	234.64 \$	

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-212-19-003		2023-03-07	Ajust. échantillons tertiaire 2023	39 960.00 \$	
02-470-01-452		2023-03-07	Ajust. échantillons tertiaire 2023	39 960.00 \$	

01-000-00-000 Revenus
 01-279-00-000 Autres revenus - autres
 01-381-00-000 Autres transferts - fonctionnement
 02-000-00-000 Charges
 02-110-00-000 Conseil
 02-120-00-000 Greffe et application de la loi
 02-130-00-000 Gestion financière et administrative
 02-141-00-000 Communications
 02-160-00-000 Gestion du personnel
 02-220-00-000 Sécurité incendie
 02-320-00-000 Transport - voirie municipale
 02-330-00-000 Transport - enlèvement de la neige
 23-000-00-000 Investissement
 23-020-00-000 Administration générale
 23-030-00-000 Sécurité publique
 23-040-00-000 Transport
 23-050-00-000 Hygiène de milieu
 23-080-00-000 Loisirs & culture
 23-610-00-000 Affectation - activités de fonctionnement
 23-510-00-000 Financement à long term des activités d'investissement

02-340-00-000 Transport - éclairage des rues
 02-390-00-000 Transport - Autres
 02-412-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
 02-413-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
 02-414-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
 02-415-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
 02-451-00-000 Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
 02-490-00-000 Hygiène de milieu - autres
 02-610-00-000 Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
 02-631-00-000 Santé & bien être - biens patrimoniaux
 02-701-00-000 Loisirs & culture - activités récréatives
 02-702-00-000 Loisirs & culture - activités culturelles
 03-110-00-000 Financement à long term des activités de fonctionnement
 03-310-00-000 Affectation - activités d'investissement
 21-000-00-000 Revenus
 21-490-00-000 Autres revenus - autres
 23-910-00-000 Affectation - réserves financières et fonds réservés
 23-920-00-000 Affectation - fond de roulement
 03-000-00-000 Conciliation à des fins fiscales



**COMITÉ CONSULTATIF DES
FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE
(CCF)**

**FINANCE ADVISORY
COMMITTEE AND BUDGET
MONITORING (FAC)**

Procès-verbal de la visioconférence du 13 février 2023

Minutes of the February 13, 2023, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h00

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:00

PRÉSENT

PRESENT

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor) ~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor) ~ Sheena Ngalle Miano (responsable au greffe - directrice générale adjointe par intérim/ Officer in charge of the registry - Acting Assistant Director General) ~ Mme. Manon Proulx (directrice des finances) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

ABSENCE

ABSENT

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 16 janvier 2023, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité.

The minutes of the meeting held on January 16, 2023, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 16 janvier 2023 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of January 16, 2023, minutes and more specifically on the following items:

- **Échéancier 2023**
Il n'y a aucune modification à apporter à l'échéancier à date. Le sujet sera apporté au comité de travail afin de discuter de changements possibles, il y aura peut-être des changements à venir dans la prochaine rencontre.
- **Diversifications des revenus**
Mme Proulx mentionne aux membres du comité qu'il y a eu une rencontre concernant la diversification des revenus, plus précisément au niveau de l'écofiscalité. Il y a encore plusieurs recherches à faire ainsi que des consultations avec des experts.

Le maire mentionne également qu'il y a plusieurs options tant qu'à la diversification des revenus au niveau de l'écofiscalité.

- **2023 Timeline**
There are no changes to be made to the 2023 timeline to date. The subject will be brought to the working committee to discuss possible changes. Modification may be made in the meetings to come.
- **Diversification of revenues**
Ms. Proulx mentions to committee members that there was a meeting concerning the diversification of revenues, more specifically at the eco-fiscality level. There is still lots of research to be done as well as consultations with experts.

The mayor also mentions that there are many options to diversify revenues when it comes to eco-fiscality.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS

4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

- **Politique de la gestion de la dette et du surplus (Remboursement dette 2022)**
Mme Proulx explique aux membres du comité que le montant prévu selon la politique de remboursement de la dette en 2022 sera utilisé pour l'achat du terrain Carman. Ceci évitera la municipalité d'emprunter les fonds afin de financer l'achat.
- **Policy on debt and surplus management (Reimbursement of debt 2022)**
Ms. Proulx explains to committee members that the amount intended in accordance the debt and surplus management policy for 2022 will be used for the purchase of the Carman property. Doing this will avoid having to borrow money to finance the purchase.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

- **MAJ MRC 1, 2023**
Mme Proulx présente les résultats de la dernière mise à jour.

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

- **MRC UPDATE #1, 2023**
Ms. Proulx presents the results of the last assessment role update.

6.0 MISE À JOUR CCN

Le maire donne une brève mise à jour du dossier CCN.

6.0 UPDATE ON NCC

The mayor gives a brief update of the NCC case

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

Le maire et la directrice général par intérim mentionne aux membres du comité de la possibilité d'appliquer sur les subventions disponibles pour la mobilité durable. Il mentionne que ce serait le temps opportun de faire les demandes étant donné le lancement du projet de vélo parc.

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

The Mayor and the Acting Director General inform the members of the committee of the possibility of applying on available grants for sustainable mobility. He mentions that it would be the appropriate time submit the requests given the launch of the bike park project.

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

Il n'y a eu aucune nouvelle réclamation.

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

There have been no new claims.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

Aucun point de discussion

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

No discussion points

10.0 AUTRES

Aucun point de discussion

10.0 OTHERS

No discussion points

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion sera le 13 mars, 2023 à 9h.

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

The date of the next meeting will be March 13, 2023, at 9 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 9h45

12.0 ADJOURNMENT

The meeting adjourns at 9:45 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR



.....
Laura Rendle Hobbs, secrétaire

RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR



.....
Pierre Guénard, président

RECORD OF MINUTES SIGNED BY



**COMITÉ CONSULTATIF DES
FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE
(CCF)**

**FINANCE ADVISORY
COMMITTEE AND BUDGET
MONITORING (FAC)**

Procès-verbal de la visioconférence du 13 mars 2023

Minutes of the March 13, 2023, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h00

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:00

PRÉSENT

PRESENT

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor)
~ Sheena Ngalle Miano (Directrice Générale) ~ Mme. Manon Proulx (directrice des finances) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

ABSENCE

ABSENT

~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 13 février 2023, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité.

The minutes of the meeting held on February 13, 2023, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 13 février 2023 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of February 13, 2023, minutes and more specifically on the following items:

• **Diversification des revenus**

Le maire, la directrice général et la Directrice des finances ont eu une rencontre avec une firme d'avocat pour discuter des options de diversification des revenus. La municipalité doit faire l'envoi de certain document afin de continuer avec le dossier.

• **Diversification of revenues**

The mayor, Director general and Director of finance met with a law firm to discuss options for diversifying revenues. The Municipality must send certain document in order to proceed with the file.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS

4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

La directrice des Finances informe les membres du comité que la vérification annuelle est débutée.

The Director of finance informs committee members that the annual audit has begun.

• **Impact financier - CCN**

La Directrice des finances explique aux membres du comité que la perte de revenus provenant du dossier CCN a déjà été considéré au budget pour l'année 2023.

• **NCC – Financial impact**

The Director of finance explains to committee members that the loss of revenues from the ongoing legal case with the NCC has been considered in the budget for the year 2023.

Il y a encore plusieurs facteurs à considérées et décisions à prendre afin de prévoir de combler cette perte dans les budgets à venir. C'est également noter qu'il y a possibilité d'économiser dans quelques projets à venir mais c'est trop tôt pour avoir un montant quelconque.

There are still many factors and questions to consider to account for the loss in the coming years. It is equally noted that it may be possible to save on a few upcoming projects, however, it is too early to estimate any amounts.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

- **Mutations 2022 vs. Budget**
La Directrice des finances informe les membres du comité qu'il y a une autre mise à jour en traitement et que les chiffres pour 2022 ne sont pas encore finalisés.
- **Taxation municipale (comparable avec les autres municipalités)**
Le comparables de taxation avec les autres municipalités sera fait à une date ultérieure.

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

- **2022 Transfer tax vs. Budget**
The Director of finance informs committee members that there is an update in progress and the figures for 2022 or not yet finalized.
- **Municipal taxation (comparison with other municipalities)**
The taxation comparison with other municipalities will be done at a later date.

6.0 MISE À JOUR CCN

Le maire donne une brève mis à jour du dossier CCN.

La Directrice générale mentionne que l'entente de collaboration entre la Municipalité et la CCN doit être renouveler.

Les membres du comité discuté également des coûts pour les signaleurs durant les périodes de pointe dans le Parc de la Gatineau et la possibilité de renégocier la part payée par la CCN.

6.0 UPDATE ON NCC

The mayor gives a brief update of the NCC case.

The Director general mentions that collaboration agreement between the NCC and the municipality needs to be renewed.

Committee members also discuss the cost for flagmen in the Gatineau Park during peak season and the possibility of renegotiating the portion paid by the NCC.

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

Le maire et la Directrice général donne une mise à jour des demandes de subvention à venir dans les prochains mois.

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

The mayor and Director general give a brief update on the grants to be applied on in the next months.

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

Il n'y a eu aucune nouvelle réclamation.

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

There have been no new claims.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

- **Tarification règlement location à court terme**
Le maire et les membre du comité discuté de la tarification qui peut être mise en place pour les hébergements à court terme puisque ces immeubles engendrent des coûts additionnels pour les permis commercial et des autres services municipaux. Ils discutent également de la possibilité d'une taxe pour le tourisme afin de bonifier les revenus de la Municipalité.

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

- **Pricing for short term rentals by-law**
The mayor and committee members discuss the pricing that could be put in place for short term rental accommodations seeing as buildings generate additional cost for commercial permits and municipal services. The also discuss the possibility of a tax on tourism to bolster municipal revenues

10.0 AUTRES

- **Nouvelle école primaire**
La Municipalité est en discussion avec la Commission scolaire pour l'achat de terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire.

10.0 OTHERS

- **New primary school**
The municipality is in discussion with the school board for the purchase of a lot for the construction of a new primary school.

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion sera le 17 avril, 2023 à 9h.

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

The date of the next meeting will be April 17, 2023, at 9 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 9h53

12.0 ADJOURNMENT

The meeting adjourns at 9:45 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY



.....
Laura Rendle Hobbs, secrétaire

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR

RECORD OF MINUTES SIGNED BY



.....
Pierre Guénard, président



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2023

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the March 15th, 2023 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h03.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:03 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Kimberly Chan ~ Christopher Blais (conseillers / councillors) ~ Pierre Guénard (maire)
~ Matthew Smith ~ Ryan Gallant ~ Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ Benoit Delage
Caroline Jean ~ Patricia Charbonneau ~ Nicolas Falardeau (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

George Claydon

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté avec l'ajout de l'item suivant au point 11 :

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the agenda governing this meeting be adopted with the addition of the following at item 11:

- 11.1 9, chemin Cross Loop, enseignes.

- 11.1 9, chemin Cross Loop, signs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 8 février 2023

2.1 Ordinary meeting held on February 8th, 2023

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 février 2023 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the minutes of the ordinary meeting held February 8th, 2023, be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.2 Réunion extraordinaire du 15 février 2023

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 février 2023 soit par la présente adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2 Extraordinary meeting held on February 15th, 2023

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the minutes of the extraordinary meeting held February 15th, 2023, be adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Deux résidentes étaient présentes à la période de question concernant le point 8.1. Les questions ont porté sur :

- Ce qu'est l'outil PPCMOI;
- Pourquoi utiliser le PPCMOI;
- Quels sont les critères pour l'utilisation de l'outil PPCMOI et l'analyse d'une demande;
- Depuis quand le règlement sur les PPCMOI est applicable à Chelsea;
- Est-ce que Chelsea a déjà utilisé l'outil PPCMOI;
- Pourquoi est-ce que la modification de zonage a été recommandée par le conseil;
- La différence entre les usages principaux et les usages additionnels;
- Le contrôle du bruit et du trafic générés par le mini-golf;
- Le corridor pour le passage des animaux;
- Les requêtes reçues;
- La notion de droits acquis quant aux usages exercés avant la modification réglementaire;

Les requérants pour les points 6.1, 8.1 et 11.1 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD.

3.0 QUESTION PERIOD

Two residents were present at the question period concerning point 8.1. The questions focused on:

- What is the PPCMOI tool;
- Why use the PPCMOI;
- What are the criteria for using the PPCMOI tool and analyzing a request;
- Since when the PPCMOI regulations are applicable to Chelsea;
- Has Chelsea ever used the PPCMOI tool;
- Why was the rezoning recommended by council;
- The difference between main uses and additional uses;
- Control of noise and traffic generated by mini-golf;
- The corridor for the passage of animals;
- Requests received;
- The notion of acquired rights with respect to the uses exercised before the regulatory amendment;

Applicants for items 6.1, 8.1, and 11.1 were present to answer questions from the members of the PSDAC.

(Nicolas Falardeau quitte la salle 19h)

4.0 DEMANDES MULTIPLES

4.1 2023-20018 / 2023-20019
Lot 5 496 286 au cadastre du Québec
24 à 28 chemin Hudson

PIIA

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 24 à 28, chemin Hudson a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver un troisième bâtiment sur le site des usines;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 mars 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

4.0 MULTIPLE REQUESTS

4.1 2023-20018 / 2023-20019
Lot 5 496 286 of the Québec cadastre
24 à 28 chemin Hudson

SPAIP

WHEREAS the owner of lot 5 496 286 of the Québec cadastre, property also known as 24 to 28 chemin Hudson, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to approve a third building on the plants site;

WHEREAS the proposed building complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP's;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on March 10, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 5 496 286 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 24 à 28, chemin Hudson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 24 à 28, chemin Hudson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction de trois bâtiments principaux sur le même terrain, plutôt qu'un seul, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 mars 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont soulevés qu'il faudrait étudier la possibilité comme source de revenu de récupérer le gaz méthane pour le vendre à Gazifère et d'étudier la possibilité de traiter les boues récupérer lors du programme de vidange des fosses septiques lorsque les plans pour l'agrandissement de l'usine seront élaborés de façon à réduire nos GES;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 24 à 28, chemin Hudson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 5 496 286 of the Québec cadastre, property also known as 24 to 28 chemin Hudson.

ADOPTED UNANIMOUSLY

Minor exemption

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 496 286 of the Québec cadastre, property also known as 24 to 28 chemin Hudson, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to allow the construction of three main buildings on the same lot, rather than just one, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the members read of the analysis report submitted on March 10, 2023, by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS the members raised the need to study the possibility as a source of revenue of recovering methane gas to sell it to Gazifère and to study the possibility of treating the sludge recovered during the septic tank emptying program when the plans for the plant expansion will be designed to reduce our GHGs;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council the granting of this request for a minor exemption, and this, in favour of lot 5 496 286 of the Québec cadastre, property also known as 24 to 28 chemin Hudson.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0	DÉROGATION MINEURE	5.0	MINOR EXEMPTION
	Nil		None

(Nicolas Falardeau retour en salle 20h25)

6.0	PIIA	6.0	SPAIP
6.1	2023-20012 / 2023-20013 Lot 4 790 315 au cadastre du Québec 13, chemin Cross Loop	6.1	2023-20012 / 2023-20013 Lot 4 790 315 of the Québec cadastre 13 chemin Cross Loop

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale d'approuver un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé est conforme aux critères du

WHEREAS the owner of lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13, chemin Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to approve a third commercial building in the integrated commercial project;

WHEREAS the proposed building complies with the criteria of by-

règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 mars 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont discuté sur la demande et trouvent que l'architecture proposée s'éloigne trop de celle de la phase 1 et conserve une apparence de bâtiment de grande surface, ce qui n'est pas représentatif du secteur Farm Point;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 4 790 315 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop.

ATTENDU QUE le vote est demandé par les membres :

- Contre : 4
- Pour : 2

REFUSÉE SUR DIVISION

6.2 2023-20015
Lot 3 724 882 au cadastre du Québec
1716, Route 105

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 724 882 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1716, route 105 a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en aluminium sur le bâtiment de 4.34 m X 0.77 m pour le commerce « Rossy »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 mars 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 3 724 882 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1716, route 105.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

law 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on March 10, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS the members have discussed the request and find that the proposed architecture is too far from that of phase 1 and retains the appearance of a large building, which is not representative of the Farm Point sector;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13, chemin Cross Loop.

WHEREAS the vote is requested by the members:

- Against: 4
- For: 2

REJECTED BY DIVISION

6.2 2023-20015
Lot 3 724 882 of the Québec cadastre
1716, Route 105

WHEREAS the owner of lot 3 724 882 of the Québec cadastre, property also known as 1716 route 105, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration program in order to authorize the installation of an aluminum sign of 4.34 m X 0.77 m on the building for the merchant " Rossy ";

WHEREAS the proposed sign complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on March 10, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 3 724 882 of the Québec cadastre, property also known as 1716 route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

Nicolas Falardeau départ 19h

7.0	USAGES CONDITIONNELS	7.0	CONDITIONAL USES
Aucun		None	

8.0 PPCMOI	8.0 SBCMOP
<p>8.1 2023-20012 / 2023-20013 Lot 6 376 161 au cadastre du Québec 11, chemin Notch</p>	<p>8.1 2023-20012 / 2023-20013 Lot 6 376 161 of the Québec cadastre 11 chemin Notch</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire du 11, chemin Notch a soumis une demande de modification au règlement de zonage 1215-22 afin d'ajouter à la zone REC-1 les usages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers; – C3-3 Commerces de récréation intérieure ou extérieure tels que les centres de conditionnement physique, arénas, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard; 	<p>WHEREAS the owner of 11 chemin Notch has submitted a request to modify zoning by-law 1215-22 in order to add the following uses to the REC-1 zone:</p> <ul style="list-style-type: none"> – C3-2 Multipurpose room for reception of occasional and regular events. – C3-3 Indoor or outdoor recreation businesses such as fitness centres, arenas, tennis courts, curling clubs, bowling alleys, billiard halls.
<p>ATTENDU QUE le CCUDD du 7 décembre 2022 avait recommandé uniquement l'ajout de l'usage C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers à la zone REC-1 et que le conseil a adopté un projet de règlement en ce sens;</p>	<p>WHEREAS the December 7, 2022, PSDAC had only recommended the addition of use C3-2 Multipurpose room for the reception of occasional and regular events to the REC-1 zone and that the council adopted a draft by-law to this effect;</p>
<p>ATTENDU QUE les résidents des zones contiguës se sont manifestés et seraient favorables à l'ajout de cet usage seulement pour le 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 du cadastre du Québec;</p>	<p>WHEREAS the residents of the contiguous zones have come forward and would be in favor of the addition of this use only for 11 chemin Notch, on lot 6 376 161 of the cadastre of Québec;</p>
<p>ATTENDU QUE suite à la procédure de modification réglementaire, il a été déterminé qu'il est préférable de procéder par PPCMOI;</p>	<p>WHEREAS, further to the by-law amendment procedure, it was determined that it is preferable to proceed by SBCMOP;</p>
<p>ATTENDU QUE suite à l'analyse réglementaire, cette demande est conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme;</p>	<p>WHEREAS, following the regulatory analysis, this request is in accordance with the regional and local master plan;</p>
<p>ATTENDU QUE l'usage demandé était autorisé sous le règlement de zonage numéro 636-05 et que celui-ci n'a pas été reconduit sous le nouveau règlement parce que l'usages a changé de classe d'usage;</p>	<p>WHEREAS the requested use was authorized under zoning by-law number 636-05 and that it was not renewed under the new by-law because the use changed class of use.</p>
<p>ATTENDU QUE le but était de conserver les usages permis dans cette zone lors de la modification réglementaire;</p>	<p>WHEREAS the goal was to maintain the uses permitted in this zone during the regulatory amendment.</p>
<p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 mars 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p>	<p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on March 10, 2023, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.</p>
<p>ATTENDU QUE les membres ont pris en considération les commentaires des citoyens portant sur le bruit et qu'il est suggéré de porté le sujet du contrôle du bruit par des dispositions plus claires au conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais puisque le bruit est contrôlé par un règlement uniformisé sur le territoire de la MRC;</p>	<p>WHEREAS the members have taken into consideration the citizens' comments on noise and it is suggested to bring the subject of noise control through clearer provisions to the council of mayors of the RCM des Collines-de-l'Outaouais since noise is controlled by a standard regulation on the territory of the RCM;</p>
<p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre l'usage C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers au 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 du cadastre du Québec, dans le bâtiment de l'ancien club house uniquement, et</p>	<p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends municipal council approve this particular project of construction, modification or occupation of a building in order to allow the use C3-2 Multipurpose room for the reception of occasional and regular events at 11 chemin Notch, on lot 6 376 161 of the cadastre of Québec, in the building of the former club house only,</p>

d'y permettre les mêmes normes que pour un usage récréatif intensif.

and to allow the same standards there as for intensive recreational use.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

9.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.0 PLANNING BY-LAWS

Nil

None

10.0 INFORMATION DU CONSEIL

10.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

10.1 Session ordinaire du 14 mars 2023

10.1 March 14th, 2023, ordinary meeting

Présentation des dossiers présentés au CCUDD de février 2023 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 14 mars 2023.

Presentation of the files presented on the February PSDAC, and submitted to council on March 14th, 2023, ordinary session.

11.0 AUTRE

11.0 OTHER

11.1 2023-20011
Lot 4 790 315 au cadastre du Québec
9, chemin Cross Loop

11.1 2023-20011
Lot 4 790 315 of the Québec cadastre
9 chemin Cross Loop

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en aluminium sur le bâtiment pour le commerce « Pitou Minou », face à l'aire de stationnement;

WHEREAS the owner of lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 9 chemin Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an aluminum sign on the building for the merchant "Pitou Minou", facing the parking lot;

ATTENDU QUE la demande vise aussi l'installation d'une deuxième enseigne en aluminium sur le bâtiment pour le commerce « Pitou Minou », face au chemin Cross Loop;

WHEREAS the request also aims to install a second aluminum sign on the building for the commerce "Pitou Minou", facing chemin Cross Loop;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

WHEREAS the proposed sign complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;

ATTENDU QUE le conseil, lors de sa séance du 14 mars 2023, a demandé au CCUDD d'étudier les plans modifiés, dont une nouvelle proposition soumise ce 15 mars 2023 prenant en considération les commentaires du conseil;

WHEREAS Council, during its meeting of March 14, 2023, asked the CCUDD to study the modified plans, including a new proposal submitted on March 15, 2023 taking into consideration the comments of Council;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 4 790 315 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, conditionnellement aux modifications suivantes :

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 9 chemin Cross Loop, subject to the following changes:

L'enseigne sur le chemin Cross Loop :

- Installation au-dessus de la marquise au-dessus des portes;

The sign on Cross Loop Road:

- Installation above the awning above the doors;

L'enseigne face au stationnement :

- Largeur de l'enseigne correspondant à la largeur des fenêtres;

The sign facing the parking lot:

- Width of the sign corresponding to the width of the windows;

- Alignement de l'enseigne avec la largeur des fenêtres et à la hauteur de l'enseigne de la « Banque Nationale »
- Centrer la hauteur du mot « Global » avec le logo.

Le CCUDD recommande aussi d'étudier la possibilité d'effectuer l'éclairage par réflexion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Alignment of the sign with the width of the windows and at the height of the "National Bank" sign
- Center the height of the word "Global" with the logo.

The PSDAC also recommends studying the possibility of lighting by reflection.

ADOPTED UNANIMOUSLY

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que cette rencontre soit levée à 21h27.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette, and resolved that this meeting be adjourned at 9:27p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair



COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ENVIRONNEMENT, LA
DURABILITÉ ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(CCEDCC)

ENVIRONMENT, SUSTAINABILITY
AND CLIMATE CHANGE ADVISORY
COMMITTEE (ESCCAC)

Minutes of the March 15, 2023 meeting

Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2023

Constatant qu'il y a quorum, Mme Rita Jain, présidente du comité, déclare la présente séance du Comité consultatif de l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) ouvert à 19h07.

Having noticed there is quorum, Ms. Rita Jain, presiding over this meeting, declares this sitting of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee (ESCCAC) open at 7:07 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Conseillers / Counselors : Rita Jain, Dominic Labrie

Membres / members : Jonathan Lamarre-Régnière, Michelle Comeau, Jean-Denis Fréchette, Nicole Lulham, Guglielmo Tita,

Employés municipaux / municipal employees : Mélanie Lacroix, Nicolas Falardeau

ABSENTS

REGRETS

Membre / member : Pierre Bilodeau

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette appuyé par Mme Michelle Comeau et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Ms. Michelle Comeau and resolved that the agenda be and is hereby adopted.

ADOPTÉ

ADOPTED

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 13 FÉVRIER 2023

2.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORDS OF THE MINUTES OF THE FEBRUARY 13, 2023

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Lulham, appuyé par M. Jean-Denis Fréchette, et résolu que le procès-verbal de la réunion du 13 février 2023 soit par la présente approuvé avec les ajouts suivants :

IT IS PROPOSED by Ms Nicole Lulham, seconded by Mr. Jean-Denis Fréchette, and resolved that the minutes of the meeting held on February 13, 2023, be and is hereby approved with the following addition:

2.0 Une vérification des démarches provinciales et fédérales serait de mise afin d'éviter tout dédoublement de travail. Il a également été suggérer d'inclure l'interdiction des styromousses à usage unique dans le règlement.

2.0 An audit of the provincial and federal processes would be in order to avoid duplication of work. It was also suggested that a ban on single-use Styrofoam be included in the by-law.

3.0 Ajout de détails sur la conférence des communautés durables tel que précisé par Mme Jain.

3.0 Add details on the Sustainable Communities Conference as clarified by Ms. Jain.

ADOPTÉ

ADOPTED

3.0 RETOUR SUR LES PROPOSITIONS POUR LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Les membres du CCEDCC avaient apporté plusieurs commentaires portant sur le Plan d'urbanisme et les règlements. Ceux-ci demandent donc quelques suivis et précisions sur le Plan et les règlements finaux. M. Nicolas Falardeau, Directeur du Service de l'environnement et du développement durable, répond aux questions des membres et explique les modifications apportées.

Les membres discutent notamment des sujets suivants :

- Les marges de reculs des zones de mouvements de masse et autour des milieux humides;
- Les dispositions relatives au dynamitage;
- Les dispositions retrouvées dans les zones de hautes valeurs écologiques et les territoires de connectivité d'habitats;
- L'impact du développement et densification du centre-village sur les émissions des gaz à effets de serre (GES) du territoire;
- L'abattage d'arbre et le ratio / méthodologie appropriés pour le remplacement des arbres abattus;
- Le maintien et la bonification de la canopée ainsi que les liens pouvant être tissés entre la Politique de l'arbre et les règlements d'urbanisme; et
- L'aquifère et la protection de l'eau souterraine par les bandes de protections et des études du territoire.

Les membres identifient donc les sujets suivants qu'ils aimeraient discutés plus en détail lors des prochaines rencontres afin d'apporter des recommandations plus détaillées au Service de l'urbanisme et de développement durable (SUDD) :

- Aquifère;
- Les territoires de connectivités d'habitats et les zones de haute valeur écologique;
- Les arbres (Politique de l'arbre, canopée, coupe d'arbres, etc.);
- Les données concernant les ressources naturelles du territoire afin de permettre un processus décisionnel informé (études, données disponibles, données manquantes, etc.);
- Plan de conservation (indicateurs clés et critères à considérer); et
- Les glissements de terrain / zones de mouvement de masse.

4.0 MISE À JOUR DES PROJETS EN ENVIRONNEMENT

Mme Mélanie Lacroix fait une mise à jour sur les projets en cours de l'équipe de l'environnement.

5.0 INFORMATIONS DÉCOULANT DU CONSEIL

5.1 Séance extraordinaire du 21 février 2023

5.2 Séance ordinaire du 14 mars 2023

3.0 RETURN ON THE PROPOSALS FOR THE MASTER PLAN AND THE ZONING BY-LAW

The members of the CCEDCC had made several comments on the Master Plan and the by-laws. They therefore requested some follow-ups and clarifications on the final Plan and by-laws. Mr Nicolas Falardeau, Director of the Environment and Sustainable Development Department, answered members' questions and explained the changes made.

The members discussed the following subjects in particular:

- Setbacks from landslide zones and around wetlands
- Blasting provisions;
- Provisions found in zones of high ecological value and habitat connectivity territories;
- The impact of the development and densification of the village center on the territory's greenhouse gas (GHG) emissions;
- Tree removal and the appropriate ratio/methodology for the replacement of removed trees;
- The maintenance and enhancement of the canopy as well as the links that can be made between the Tree Policy and the Master Plan by-laws; and
- Aquifer and groundwater protection through buffer zones and land use studies.

The members identified the following topics that they would like to discuss in more detail at future meetings in order to provide more detailed recommendations to the Planning and Sustainable Development Department (PSDD):

- Aquifer;
- Habitat connectivity territories and areas of high ecological value;
- Trees (Tree policy, canopy, tree cutting, etc.);
- Data concerning the natural resources of the territory in order to allow an informed decision-making process (studies, available data, missing data, etc.);
- Conservation plan (key indicators and criteria to consider); and
- Landslides/mass movement areas.

4.0 UPDATE ON THE ENVIRONMENT PROJECTS

Ms Mélanie Lacroix provided an update on the Environment Team's current projects.

5.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL

5.1 February 21, 2023 Extraordinary sitting of Council

5.2 March 14, 2023 Ordinary sitting of Council

Mme Rita Jain discute des plans concernant la déshydratation des boues ainsi que l'optimisation du réseau d'eau potable.

Une demande au processus du Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour une maison située dans une zone de conservation a été refusée par le conseil.

Mme Rita Jain indique que tous les projets déposés au Fonds vert ont été acceptés par le conseil, à l'exception d'un projet au lac Kingsmere.

Finalement, Mme Rita Jain discute d'un échange de terrain potentiel afin d'avoir un accès à l'eau municipal.

Ms. Rita Jain discussed plans for sludge dewatering and optimization of the water system.

An application to the Specific Building Construction, Alteration or Occupancy Project (SBCAP) process for a house located in a conservation area was denied by Council.

Ms. Rita Jain indicated that all projects submitted to the Green Fund were accepted by council, with the exception of a project at Kingsmere Lake.

Finally, Ms. Rita Jain discussed a potential land exchange in order to have a municipal access to water.

6.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023

Les propositions de projets déposées au Fonds vert (2023) ont été présentées au conseil de mars.

6.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF FEBRUARY 13, 2023

Project proposals submitted to the Green Fund (2023) were presented to council in March.

7.0 DIVERS

7.0 OTHER

n. a.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 17 avril 2023. Les membres en prennent note.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the Committee is currently planned for Monday April 17, 2023. Members take note.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette, appuyé par M. Jonathan Lamarre-Régnière et résolu que cette réunion soit levée à 20h25.

9.0 ADJOURNMENT

It IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, and resolved that this meeting be adjourned at 8:25 pm.

ADOPTÉE

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

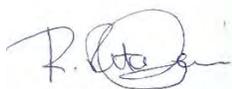
MINUTES PREPARED BY



.....
Mélanie Lacroix

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY



.....
Rita Jain

17 avril 2023

.....
Date



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1160 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2023

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the January 20, 2023, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Enrico Valente & Christopher Blais (Conseiller / Councillors)
Frédéric Rioux, Danik Chamberland & Manon Marenger (Employés municipaux / Municipal Officers)
Catherine Barrette, Robert Arnold, Michel Hébert & Étienne Gaudet-Pellerin (Membres externes / External Members)

ABSENTS

REGRETS

Marc-Antoine Biron (Employé municipaux)

AUTRES

OTHERS

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 QUESTION PERIOD

Aucune

None

2.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté avec l'ajout suivant :

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted with the following addition:

7.1 Fréquence de la collecte des matières résiduelles

7.1 Frequency of the residual materials collection

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

3.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

- Réunion ordinaire du 16 décembre 2022

- Ordinary meeting of December 16, 2022

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.0 SUIVI DES DOSIERS EN COURS

4.1 Mise à jour des travaux en cours

Mise à niveau des usines

- Les plans et devis ont été reçus à 90%
- La révision des plans est en cours
- L'appel d'offres sera lancé sous peu

Mise à jour - Projet New Chelsea

Le comité est informé que nous sommes à passer à la prochaine étape de pouvoir choisir le gabarit. Un travail de collaboration entre la municipalité et le comité de mobilité active pour regarder quels sont les meilleurs designs et opportunités que nous devons faire pour choisir le gabarit du chemin.

Mise à jour - changement d'un ponceau sur le sentier communautaire au sud du chemin Williamson

Le comité est informé que nous avons reçu le certificat d'autorisation pour le changement du ponceau sous le sentier communautaire au sud du chemin Williamson. Les travaux seront planifiés avec l'entrepreneur et la firme d'ingénierie.

Soufflage des bordages de neige des axes principaux dans les quartiers Meredith, du Ruisseau et Hendrick

Le comité est informé que le soufflage des bordages de neige des axes principaux dans les quartiers Meredith, du Ruisseau et Hendrick a débuté et sera complété au début de la semaine du 23 janvier 2023.

Réparation de signalisation

Le comité est informé que l'équipe du Service des travaux publics et des infrastructures procède en ce moment à la réparation d'enseignes brisées ou autres à travers la municipalité.

Entretien des patinoires extérieures

Le comité est informé que le Service des travaux publics et des infrastructures s'affaire à remettre en état les patinoires, mais cela est très difficile dû à la température ou autre.

4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

4.1 Update on work in progress

Upgrading of plants

- Plans and specifications have been received at 90%.
- The revision of the plans is in progress
- The call for tenders will be issued shortly

Update - New Chelsea Project

The committee was informed that we are moving to the next step of being able to choose the template, a collaborative work between the municipality and the active mobility committee to look at what are the best designs and opportunities that we should do to choose the template of the road.

Update - Culvert replacement on the community trail south of Williamson Road

The committee was informed that we have received the certificate of authorization for the change of the culvert under the community trail south of chemin Williamson. The work will be planned with the contractor and the engineering firm.

Snow blowing of main roads in Meredith, du Ruisseau and Hendrick project

The committee was informed that snow plowing of the main roads in the Meredith, Chelsea Creek and Hendrick project has begun and will be completed early in the week of January 23, 2023.

Signage repair

The committee was informed that the Public Works and Infrastructures is presently repairing broken signs and other signs throughout the municipality.

Maintenance of outdoor rinks

The committee was informed that the Public Works and Infrastructures Department is working on restoring the rinks, but it is very difficult due to the weather or other reasons.

4.2 Suivi travaux - chemin de la Rivière

- Toujours en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.
- Signature des demandes de servitudes en cours,

4.3 Suivi travaux - Chemin du Lac-Meech

Le comité est informé que selon l'information reçu par Hydro-Québec que le déplacement des poteaux ne pourra être effectué avant le mois de décembre 2023. é.

En raison de ce délai supplémentaire, et pour assurer la pérennité de la nouvelle chaussée, la mise en place de la couche d'usure devra être effectuée malgré la présence des utilités publiques dans la chaussée. Des travaux correctifs seront effectués aux endroits affectés à la suite du déplacement des utilités publiques.

4.4 Stabilisation du talus - chemin du Lac-Meech

Une étude de stabilisation du talus a été faite et le service est en discussion avec l'entrepreneur pour la réalisation des travaux.

4.5 Auscultation de chaussées

Le comité est informé que le rapport final a été reçu et que le service en prendra connaissance dans la prochaine semaine.

4.6 Suivi - Étude de faisabilité pour la réfection du ponceau situé sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose

- Toutes les études ont été reçues.
- En attente de rapport final pour l'étude de stabilité et géotechnique.
- En attente de la note technique avec la recommandation de faisabilité au niveau de soit le remplacement et/ou la réhabilitation-réparation du ponceau.

4.2 Work follow-up chemin de la Rivière

- Still waiting for the certificate of authorization from the Ministry of the Environment.
- Signature of easements requests in progress.

4.3 Work follow-up - Chemin du Lac-Meech

The committee was informed that according to the information received from Hydro-Quebec, the relocation of the poles could not be done before December 2023.

Due to this additional delay, and to ensure the durability of the new pavement, the installation of the wearing course will have to be done despite the presence of public utilities in the pavement. Remedial work will be performed on the affected areas as a result of the utility relocation.

4.4 Embankment stabilization - chemin du Lac-Meech

A slope stabilization study has been completed and the department is in discussion with the contractor to complete the work.

4.5 Auscultation of pavements

The committee was informed that the final report was received and that the department would be reviewing it within the next week.

4.6 Follow-up - Feasibility study for the rehabilitation of the culvert on Route 105 at the height of chemin Montrose

- All studies have been received.
- Awaiting final report for the stability and geotechnical study.
- Waiting for the technical note with feasibility recommendation for either the replacement and/or the rehabilitation-repair of the culvert

5.0 PRÉSENTATION DU PTI ET DU BUDGET 2023 - TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Les tableaux du PTI et du budget 2023 ont été présentés et envoyés aux membres du comité.

6.0 ZONE SCOLAIRE AU 490, ROUTE 105 - ÉCOLE MONTESSORI

Cet item est reporté à la réunion du 17 février 2023.

Travaux publics et infrastructures

5.0 PRESENTATION OF THE 2023 TCEP AND BUDGET - PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES DEPARTMENT

The TCEP and 2023 budget tables were present and sent to the committee members.

6.0 SCHOOL ZONE AT 490, ROUTE 105 - MONTESSORI SCHOOL

This item was deferred to the February 17, 2023 meeting.

Public Works and Infrastructures

7.0 AUTRE

7.1 Fréquence de la collecte des matières résiduelles

Le comité est informé que le contrat pour la collecte des matières résiduelles viendra à échéance le 31 juillet 2023.

Un tableau comparatif de la fréquence de collecte entre différentes municipalités sera remis lors de la prochaine réunion pour discuter de la fréquence de la collecte pour le prochain contrat.

7.0 OTHER

7.1 Frequency of collection of residual materials

The committee was informed that the contract for the collection of residual materials will expire on July 31, 2023.

A comparative table of collection frequency between different municipalities will be provided at the next meeting to discuss the collection frequency for the next contract.

8.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin et résolu que cette rencontre soit levée à 10h40.

8.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin and resolved that this meeting be adjourned at 10:40 a.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR


.....
Date: Manon Marenger

ADOPTED UNANIMOUSLY

MINUTES PREPARED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL


.....
Enrico Valente, Président / President

MINUTES APPROVED BY



**COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX
PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES
(CCTPI)**

**PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES
ADVISORY COMMITTEE
(PWIAC)**

Procès-verbal de la rencontre du 17 février 2023

Minutes of the February 17, 2023, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

M. Enrico Valente & M. Christopher Blais (Conseillers / Councillors)
M. Danik Chamberland & M. Marc Antoine Biron (Employés municipaux / Municipal Officers)
Mme Catherine Barrette, M. Robert Arnold, M. Étienne Gaudet-Pellerin & M. Michel Hébert (Membres externes / External Members)

M. Pierre Guénard (Maire / Mayor)
Mme Nathalie Perron (Résident / Resident)

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

M. Frédéric Rioux (Employé municipal / Municipal Officer)

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 QUESTION PERIOD

1.1 Fréquence de nettoyage des fossés sur la Route 105

Une résidente se questionne sur la fréquence du nettoyage des fossés sur la Route 105 au Sud du chemin d'Old Chelsea par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

1.1 Frequency of ditch cleaning on Route 105

A resident questioned the frequency of ditch cleaning on Route 105 south of chemin d'Old Chelsea by the Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

1.2 Vitesse sur le chemin Brock

Une résidente demande d'identifier la vitesse sur le chemin Brock. Elle demande également s'il y a possibilité que les résidents du chemin procèdent à l'installation du panneau indicateur de vitesse et de diverses mesures d'atténuation de vitesse.

1.2 Speed on chemin Brock

A resident asked to identify the speed on chemin Brock. She also asked if there was a possibility that the residents of the road would proceed with the installation of the speed limit sign and various speed mitigation measures.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Christopher Blais, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

3.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

- Réunion ordinaire du 20 janvier 2023

- Ordinary meeting of January 20, 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.0 SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

4.1 Intersection de la Route 105 et de la Voie Verte Chelsea (VVC)

Les membres sont informés de la réception de l'approbation du MTMD des plans révisés pour l'aménagement de l'intersection de la Route 105 et de la Voie Verte Chelsea. La firme d'ingénierie peut donc maintenant procéder à la préparation des plans et devis pour soumission.

Les membres du comité discutent également plus en détail dudit aménagement.

4.2 Étude d'opportunité d'Old Chelsea

Les membres sont informés de la tenue de quatre (4) comptages de circulation additionnels qui devraient s'effectuer le 19 février prochain (reportés si la météo n'est pas adéquate) aux intersections suivantes :

1. Kingsmere, du Lac Meech et d'Old Chelsea;
2. Scott et d'Old Chelsea;
3. Entrée Autoroute 5 et d'Old Chelsea;
4. Sortie Autoroute 5 et d'Old Chelsea.

4.3 Travaux – Ponceau #36 de la VVC

Les membres sont informés que, suite à la réception du certificat d'autorisation du MELCCFP, le concepteur a émis une directive de chantier à l'entrepreneur afin de respecter les nouvelles contraintes environnementales. En raison des délais occasionnés par le traitement de la demande d'autorisation par le MELCCFP, la municipalité est en attente d'une mise à jour des prix de l'entrepreneur afin de pouvoir évaluer le montant budgétaire nécessaire pour permettre la reprise des travaux.

4.4 Travaux – Chemin de la Rivière

Les membres sont informés que la municipalité a effectué le paiement requis au MELCCFP afin d'obtenir l'autorisation ministérielle pour la reprise des travaux au printemps.

Les membres discutent de la possibilité d'organiser une cérémonie d'ouverture afin d'officialiser le début des travaux.

4.5 Projet New Chelsea

Les membres sont informés que la municipalité est actuellement en communication avec le concepteur du projet afin d'obtenir davantage d'options de gabarit de chemin, celles-ci seront présentées lors d'une rencontre subséquente.

4.6 Mise à niveau de l'usine d'épuration

Les membres sont informés que la municipalité devrait procéder à la publication de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration dans la semaine du 20 février.

5.0 SUIVI DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) ET DU BUDGET 2023 DU SERVICE

Le suivi du plan triennal d'immobilisation (PTI) est présenté aux membres.

4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

4.1 Intersection of Route 105 and Voie Verte Chelsea (VVC)

The members were informed of the receipt of the approval from the MTMD of the revised plans for the development of the intersection of Route 105 and Voie Verte Chelsea. The engineering firm can now proceed with the preparation of the plans and specifications for tender.

The committee members also discussed the development in more detail.

4.2 Old Chelsea Opportunity Study

Members were informed of four (4) additional traffic counts scheduled for February 19 (postponed if the weather is not adequate) at the following intersections:

1. Kingsmere, du Lac Meech and d'Old Chelsea;
2. Scott and d'Old Chelsea;
3. Highway 5 entrance and d'Old Chelsea;
4. Highway 5 exit and d'Old Chelsea.

4.3 Work – VVC culvert #36

The members were informed that, following the reception of the certificate of authorization from the MELCCFP, the designer has issued a site directive to the contractor in order to respect the new environmental constraints. Due to the delays caused by the processing of the authorization request by the MELCCFP, the municipality is waiting for an update of the contractor's prices in order to be able to evaluate the budget amount necessary to allow the resumption of the work.

4.4 Work – Chemin de la Rivière

The members were informed that the municipality has made the required payment to the MELCCFP to obtain the ministerial authorization for the resumption of the work in spring.

The members discussed the possibility of organizing an opening ceremony to formalize the beginning of the work.

4.5 New Chelsea project

Members were informed that the municipality is currently in contact with the designer of the project to obtain more options for the road template, which will be presented at a subsequent meeting.

4.6 Wastewater Treatment Plant Upgrade

Members were informed that the municipality should proceed with the publication of the call for tenders for the upgrading of the wastewater treatment plant during the week of February 20.

5.0 FOLLOW-UP OF THE THREE-YEAR CAPITAL EXPENDITURE PLAN (PTI) AND 2023 BUDGET OF THE DEPARTMENT

The follow-up of the three-year capital expenditure plan (PTI) and 2023 budget is presented to the members.

6.0 ZONE SCOLAIRE AU 490, ROUTE 105 - ÉCOLE MONTESSORI

Les membres sont informés que le Comité sur la mobilité active et durable (CMAD) avait recommandé une analyse de la part du Service des travaux publics et des infrastructures dans le but d'aménager une zone scolaire devant l'école Montessori, située au 490, Route 105.

Le Service ayant réalisé l'analyse, il est recommandé d'aménager une zone scolaire de 30 km/h avec passage pour écoliers et ce, pour la prochaine rentrée scolaire.

Les membres émettent leurs commentaires concernant l'aménagement proposé, notamment :

1. L'installation de bollards centraux;
2. Le marquage sur la chaussée pour identifier la zone scolaire;
3. L'installation d'un lampadaire sur le poteau d'Hydro-Québec près de du passage pour écoliers;
4. L'installation de mesures de protection supplémentaires pour les écoliers.

Suite à cette discussion, les membres **recommandent unanimement de** procéder avec le projet d'aménagement de ladite zone scolaire en révisant les plans selon les commentaires émis.

7.0 COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Présentation de l'étude de faisabilité d'un possible regroupement intermunicipal

Les membres du comité discutent des conclusions de l'étude de faisabilité d'un regroupement intermunicipal entre les municipalités de La Pêche, Cantley, Chelsea et Pontiac (rédigée par le cabinet d'expertise environnementale Stratzer en octobre 2022).

Il en résulte que :

- Le plus avantageux serait un regroupement entre les municipalités de La Pêche, Cantley et Chelsea afin de procéder à un seul appel d'offres pour le contrat de collecte des matières résiduelles.
- La réglementation actuelle de la modernisation de la collecte sélective précise que tout contrat de collecte des matières recyclables ne pourra être octroyé au-delà du 31 décembre 2024 (avec la possibilité d'ajouter des années d'option pour pallier un éventuel retard du nouveau système).

7.2 Fréquence de la collecte des matières résiduelles

Les membres émettent leurs commentaires concernant le document démontrant les changements entre la fréquence actuelle de la collecte des matières résiduelles et la nouvelle fréquence projetée.

Suite à cette discussion, les membres **recommandent unanimement de** procéder avec les changements de fréquence proposés lors de la révision du Règlement relatif au traitement et à la collecte des matières résiduelles.

6.0 SCHOOL ZONE AT 490, ROUTE 105 - MONTESSORI SCHOOL

Members were informed that the Active and Sustainable Mobility Committee (ASMC) had recommended an analysis by the Public Works and Infrastructures Department to create a school zone in front of the Montessori School, located at 490, Route 105.

The Service having carried out the analysis, it is recommended that a 30 km/h school zone with a school crosswalk be established for the next school year.

Members commented on the proposed design, including:

1. Installation of central bollards;
2. Pavement markings to identify the school zone;
3. Installation of a streetlight on the Hydro-Québec post near the school crossing;
4. The installation of additional protective measures for school children.

Following this discussion, the members **unanimously recommended to** proceed with the development project of the said school zone by revising the plans according to the comments made.

7.0 COLLECTION, TRANSPORT AND DISPOSAL OF RESIDUAL MATERIALS - FREQUENCY OF RESIDUAL MATERIALS COLLECTION

7.1 Presentation of the feasibility study of a possible intermunicipal grouping

Committee members discussed the conclusions of the feasibility study for an intermunicipal grouping between the municipalities of La Pêche, Cantley, Chelsea and Pontiac (prepared by the environmental consulting firm Stratzer in October 2022).

The conclusions are:

- The most advantageous option would be for the municipalities of La Pêche, Cantley and Chelsea to combine their waste collection contracts into a single tender.
- The current regulation for the modernization of the selective collection specifies that any contract for the collection of recyclable materials cannot be awarded beyond December 31, 2024 (with the possibility of adding option years to compensate for a possible delay in the new system).

7.2 Frequency of residual materials collection

Members commented on the document showing the changes between the current frequency of waste collection and the new proposed frequency.

Following this discussion, the members **unanimously recommended to** proceed with the proposed frequency changes in the revision of the By-law respecting the treatment and collection of residual materials.



Les membres discutent, ensuite, des autres modifications à apporter lors de ladite révision du règlement.

The members then discussed the other modifications to be made during the said revision of the by-law.

Les membres sont également informés que la municipalité recevra éventuellement plus d'information relativement à la maturité et la redistribution du compost disposé.

Members were also informed that the municipality will eventually receive more information regarding the maturity and redistribution of the disposed compost.

8.0 AUTRE

8.0 OTHER

8.1 Bacs pour disposition des équipements électroniques

8.1 Disposal bins for electronic equipment

Les membres discutent des options de disposition des équipements électroniques actuellement disponibles sur son territoire afin de valider si la municipalité devrait offrir ce service aux citoyens en se procurant des bacs de récupération pour ceux-ci.

The members discussed the options for the disposal of electronic equipment currently available on its territory to validate if the municipality should offer this service to the citizens by acquiring required disposal bins.

Après discussion, **il est convenu que** la municipalité s'informerait sur les tarifs des différentes options disponibles concernant les petits et les gros électroniques. Celle-ci évaluera également les possibilités de partenariat afin de présenter, lors d'une rencontre subséquente, le récapitulatif du dossier dans l'optique de pouvoir prendre une décision éclairée.

After discussion, **it is agreed that** the municipality will get information about the rates of the different options available for small and large electronics. The municipality will also evaluate partnership possibilities to present, at a subsequent meeting, a summary of the file to make a reasoned decision.

9.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

9.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin et résolu que cette rencontre soit levée à 10h55.

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin, and resolved that this meeting be adjourned at 10:55 a.m.

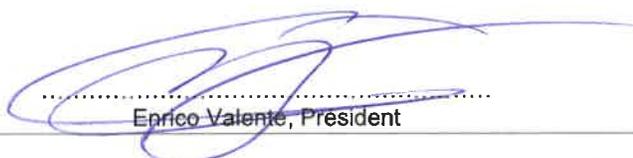
PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY


.....
Anabel Charbonneau, secrétaire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY


.....
Enrico Valente, President



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.206)

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES (CCTPI)

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE (PWIAC)

Procès-verbal de la rencontre du 17 mars 2023

Minutes of the March 17, 2023, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

M. Enrico Valente & M. Christopher Blais (Conseillers / Councillors)
M. Frédéric Rioux & M. Danik Chamberland (Employés municipaux / Municipal Officers)
Mme Catherine Barrette, M. Robert Arnold & M. Étienne Gaudet-Pellerin (Membres externes / External Members)
Mme Linda Landry & M. Jacques Michaud (Résident / Resident)

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

M. Marc Antoine Biron (Employé municipal / Municipal Officer)
M. Michel Hébert (Membres externes / External Members)

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 QUESTION PERIOD

1.1 Problème de stationnement et de circulation sur le chemin Vincent

1.1 Parking and traffic problems on chemin Vincent

Les résidents soulèvent un problème de stationnement et de circulation sur le chemin Vincent. Ceux-ci mentionnent que le stationnement ne semble pas être identifié proprement ce qui entraîne les gens à stationner plutôt directement sur le chemin Vincent.

Residents raised a parking and traffic problem on chemin Vincent. They mentioned that the parking lot does not seem to be properly identified which leads people to park directly on chemin Vincent instead.

Les membres **recommandent** que les Service des travaux publics et des infrastructures évalue les options d'aménagement possible afin régler la situation.

The members **recommend** that the Public Works and Infrastructures Department evaluate the possible development options to solve the situation.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

3.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

- Réunion ordinaire du 17 février 2023

- Ordinary meeting of February 17, 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold seconded by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.0 SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

4.1 Mise à niveau de l'usine d'épuration

Les membres du comité sont informés que l'appel d'offres pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration a été publié le 6 mars 2023.

4.2 Projet New Chelsea

Les membres sont informés que les nouveaux plans de dessertes ont été présentés à la Municipalité et qu'une demande devra être envoyée à Hydro-Québec afin de leur présenter les plans démontrant l'endroit où l'eau pluviale devrait être dirigée.

4.3 Évaluation environnementale de site phase I – Garage municipal

Les membres sont informés qu'une demande de prix a été envoyée pour l'élaboration d'une évaluation environnementale de site phase I pour le terrain du garage municipal afin de prévoir un acompte provisionnel en vue du moment où la Municipalité n'exploitera plus le terrain.

4.4 Travaux – Chemin de la Rivière

Les membres sont informés que la Municipalité a obtenu l'autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la reprise des travaux vers le début du mois de juin.

Les membres sont également informés que la Municipalité a eu des discussions avec Pêches et Océans Canada concernant les zones de frais et de passages de poissons, le dossier est actuellement en traitement afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

4.5 Travaux – Chemin du Lac-Meech

Les membres sont informés qu'Hydro-Québec a procédé à l'installation des nouveaux poteaux et travaille actuellement à transférer les lignes d'hydroélectricité sur ceux-ci. Cependant, Bell Canada est encore en attente de l'autorisation de la Commission de la capitale nationale (CCN) afin de pouvoir procéder pour l'installation des leurs.

4.6 Travaux – Chemin Link et Wallace

Les membres sont informés que la Municipalité est toujours en attente de la note technique finale pour les travaux de stabilisation.

4.7 Étude de faisabilité pour la réfection du ponceau situé sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose

Les membres sont informés que la Municipalité a émis ses commentaires sur la note technique finale reçue.

4.8 Travaux – Centrale des Rapides-Farmer

Les membres sont informés que le transport des 17 000 tonnes de granulats offerts par Hydro-Québec à la Municipalité débutera prochainement et que l'entreposage devrait se faire sur les lots 3 754 061 et 4 790 305.

Ils sont également informés que les résidents du chemin Mill ont été avisés qu'il y aurait beaucoup de transport lourd dans le secteur pendant les travaux.

4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

4.1 Wastewater Treatment Plant Upgrade

Committee members were informed that the tender for the wastewater treatment plant upgrade work was issued on March 6, 2023.

4.2 New Chelsea project

Members were informed that the new service plans have been presented to the Municipality and that a request will have to be sent to Hydro-Quebec to present them the plans showing where the rainwater should be directed.

4.3 Environmental site assessment phase I – Municipal Garage

Members were informed that a price request has been sent out for the preparation of an environmental site assessment phase I for the municipal garage in order to have a instalment payment for when the Municipality will no longer be operating the property.

4.4 Work – Chemin de la Rivière

The members were informed that the municipality received the ministerial authorization from the ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) for the resumption of the work at the beginning of June.

The members are also informed that the Municipality had discussions with Fisheries and Oceans Canada concerning the zones of expenses and fish passages, the file is currently in treatment to obtain the necessary authorization.

4.5 Work – Chemin du Lac-Meech

Members were informed that Hydro-Quebec has proceeded with the installation of the new posts and is currently working on transferring the hydro lines to them. Nevertheless, Bell Canada is still waiting for the authorization from the National Capital Commission (NCC) to proceed with the installation of theirs.

4.6 Work – Chemin Link and Wallace

Members were informed that the Municipality is still waiting for the final technical note for the stabilization work.

4.7 Feasibility study for the rehabilitation of the culvert on Route 105 at the height of chemin Montrose

Members were informed that the Municipality has provided its comments on the final technical note received.

4.8 Work - Rapides-Farmer generating station

Members were informed that the transportation of the 17,000 tons of aggregates offered by Hydro-Québec to the Municipality will begin shortly and that the storage should take place on lots 3 754061 and 4 790 305.

They were also informed that the residents of chemin Mill have been advised that there will be a lot of heavy transport in the area during the work.



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.206)

4.9 Intersection Route 105 et Voie Verte Chelsea (VVC)

Les membres sont informés que la Municipalité devrait recevoir, dans les prochains jours, les plans et devis pour l'appel d'offres des travaux de réaménagement de l'intersection.

4.10 Travaux – Ponceau #36 de la VVC

Les membres sont informés que les travaux se feront plutôt à l'interne sous la surveillance de la firme d'ingénierie.

4.11 Non-stationnement en face du Biscotti & cie

Les membres sont informés que les panneaux de non-stationnement ont été installés et que le marquage de la chaussée se fera au printemps.

4.9 Intersection of Route 105 and Voie Verte Chelsea (VVC)

The members were informed that the Municipality should receive in the next few days the plans and specifications for the call for tenders for the redevelopment of the intersection.

4.10 Work – VVC culvert #36

Members were informed that the work will be done internally under the supervision of the engineering firm.

4.11 No parking in front of Biscotti & cie

Members were informed that the no parking signs have been installed and that the pavement marking will be done in the spring.

5.0 SUIVI DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) ET DU BUDGET 2023 DU SERVICE

Le suivi du plan triennal d'immobilisation (PTI) est présenté aux membres.

Ceux-ci sont informés que les travaux de balayage des chemins devraient débuter vers le début du mois d'avril.

5.0 FOLLOW-UP OF THE THREE-YEAR CAPITAL EXPENDITURE PLAN (PTI) AND 2023 BUDGET OF THE DEPARTMENT

The follow-up of the three-year capital expenditure plan (PTI) and 2023 budget is presented to the members.

They were informed that road sweeping work should begin in early April.

6.0 PRÉSENTATION – NID-DE-POULE

Les membres assistent à une présentation sur les nids-de-poule par le technicien en génie civil de la Municipalité.

6.0 PRESENTATION - POTHOLE

Members attend a presentation on potholes from the Municipality's civil engineering technician.

7.0 PRÉSENTATION – LISTE DES TRAVAUX 2023 (RÉGIE INTERNE)

Les membres assistent la présentation des travaux annuels en régie planifiés par le chef de division des travaux publics de la Municipalité.

7.0 PRESENTATION – 2023 WORK LIST (INTERNAL MANAGEMENT)

The members attend the presentation of the annual internal works planned by the Municipality's Public Works Division Manager.

8.0 PRÉSENTATION – ÉTUDE D'AUSCULTATION DES CHAUSSÉES

Les membres assistent à la présentation de l'étude d'auscultation des chaussées par le coordonnateur des travaux publics de la Municipalité.

8.0 PRESENTATION – ROAD MONITORING STUDY

The members attend the presentation of the road monitoring study by the Municipality's Public Works Coordinator.

9.0 AUTRE

Aucun

9.0 OTHER

None

10.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin, appuyé Monsieur Robert Arnold par et résolu que cette rencontre soit levée à 11h25.

10.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin, seconded by Mr. Robert Arnold, and resolved that this meeting be adjourned at 11:25 a.m.



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.206)

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

.....
Anabel Charbonneau, secrétaire

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

.....
Enrico Valente, Président

MINUTES APPROVED BY



COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS,
DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2022

RECREATION, SPORTS, CULTURE
AND COMMUNITY LIFE ADVISORY
COMMITTEE (RSCCLAC)

Minutes of December 1st, 2022, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h00

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:00 p.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson, Enrico Valente (conseillers / councillors)

David Marchesseault, Catherine Knight, Julie DuPont (membres / members)

Ronald Rojas (employé municipal / municipal staff)

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Lynda Pedley, Christine Butt, Elisabeth Veyrat (membres / members)

Stéphanie Desforges (employée municipale / municipal staff)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres du comité, avec l'ajout des points 6.1 et 6.2.

The agenda is adopted unanimously by the committee members with the addition of items 6.1 and 6.2.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2.0 APPROVAL OF MINUTES

Le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022 est adopté à l'unanimité par les membres du comité tel que présenté.

The minutes of the October 27, 2022 meeting are unanimously approved by the committee members as presented.

3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL

Le directeur du Service des loisirs mentionne que la résolution pour la modification des tarifs de location des salles communautaires a été accepté au conseil.

The Director of the Recreation Department reported that the resolution to modify the rental fees for the community halls was accepted by Council.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

Le directeur du Service des loisirs discute des affaires découlant du procès-verbal de la dernière rencontre :

The Director of the Recreation Department discusses the business arising from the minutes of the last meeting:

- Modification des tarifs de location des salles communautaires a été accepté au conseil;

- Changes to community halls rental rates were accepted by Council;
- Survey of neighbourhood associations and next steps;

- Sondage auprès des associations de quartiers et prochaines étapes;
- Jour du Souvenir à Chelsea;
- Résumé de la programmation de Noël Magique à Chelsea;
- Mise à jour de la Politique culturelle (le directeur du Service des loisirs enverra un résumé des réponses des consultations publiques aux membres).
- Remembrance Day in Chelsea;
- Summary of the program of a Magical Christmas in Chelsea;
- Update on the Cultural Policy (the Director of Recreation will send a summary of the public consultation responses to members).

5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

5.1 Prochaines étapes processus associations

Le directeur du Service des loisirs fait la présentation d'un diagnostic qui a été faite suite au sondage auprès des associations de quartier.

Ces associations pourront remplir la demande de reconnaissance auprès du Service des loisirs, afin d'avoir accès aux différentes ressources offertes par la Municipalité, à condition de répondre aux critères de la politique.

Le directeur du Service des loisirs explique aussi les prochaines étapes qui entourent ce dossier (budget prévu pour le Fonds des loisirs pour l'année 2023, développement d'outils administratifs, début du processus de rencontre avec les associations).

5.2 Noël Magique à Chelsea

Le directeur du Service des loisirs invite les membres à participer aux différentes activités qui ont été organisées dans le cadre de l'événement annuel de Noël Magique à Chelsea.

5.3 Remerciements année 2022

Le directeur du Service des loisirs remercie les membres pour leurs présences et leur implication au sein du comité.

La présidente du comité remercie tous les membres du comité ainsi que le personnel du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

5.0 ITEMS UNDER STUDY

5.1 Next steps associations process

The Director of the Recreation Department presents a diagnosis that was made following the survey of the neighbourhood associations.

These associations will be able to apply for recognition with the Recreation Department in order to have access to the various resources offered by the Municipality, on the condition that they meet the criteria of the policy.

The Director of the Recreation Department also explains the next steps surrounding this matter (budget planned for the Recreation Fund for the year 2023, development of administrative tools, beginning of the meeting process with the associations).

5.2 Magical Christmas in Chelsea

The Director of the Recreation Department invites members to participate in the various activities that are organized as part of the annual Magical Christmas in Chelsea event.

5.3 Acknowledgement year 2022

The Director of the Recreation Department thanks the members for their presence and their involvement in the committee.

The Committee Chairman thanks all committee members as well as the staff of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Department.

6.0 AUTRES

6.1 Prochaines rencontres

Les dates de rencontre pour l'année 2023 seront confirmées au cours du mois de décembre ou janvier. Un employé municipal enverra un courriel aux membres avec le calendrier des prochaines rencontres.

6.2 150^e de Chelsea

Les membres discutent brièvement du 150^e de Chelsea. Le directeur du Service des loisirs mentionne qu'une rencontre devra être cédulée avec les membres du conseil avant la fin de l'année 2022.

6.0 OTHERS

6.1 Upcoming meetings

Meeting dates for the year 2023 will be confirmed in December or January. A municipal employee will send an email to members with the schedule of upcoming meetings.

6.2 Chelsea's 150th

Members briefly discussed Chelsea's 150th. The Director of Recreation mentions that a meeting will have to be scheduled with council members before the end of the year 2022.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

7.0 ADJOURNMENT

La présidente met fin aux discussions il est 21h.

The president ends the discussion it is 9:00 p.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....

Stéphanie Desforges

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....

Cybèle Wilson, Présidente

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE
FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2023**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2023, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2023:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
14467825 Canada inc.	22 337,34 \$	20 396,97 \$
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	23 316,93 \$	21 291,47 \$
Scellements J.F. inc.	24 282,72 \$	22 173,36 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 14467825 Canada inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 14467825 Canada inc. au montant de 22 337,34 \$, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2023, représente un montant net de 20 396,97 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2023 au montant de 22 337,34 \$, incluant les taxes, à la compagnie 14467825 Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE
D'URGENCE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 ont été approuvés et un montant net de 77 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2023:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Larouche Campeau & Associés s.e.n.c.	31 503,15 \$	28 766,58 \$
Cima+ s.e.n.c.	33 630,19 \$	30 708,84 \$
Bouthillette Parizeau inc.	68 812,54 \$	62 835,02 \$
Les Services EXP inc.	87 381,00 \$	79 790,50 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Larouche Campeau & Associés s.e.n.c. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Larouche Campeau & Associés s.e.n.c. au montant de 31 503,15 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence représente un montant net de 28 766,58 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1236-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 au montant de 31 503,15 \$, incluant les taxes, à la firme Larouche Campeau & Associés s.e.n.c.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LE
REMPACEMENT DU SYSTÈME SEPTIQUE AU GARAGE MUNICIPAL À
MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, le remplacement du système septique au garage municipal a été approuvé et un montant net de 30 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour le remplacement du système septique au garage municipal;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2023:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
12039770 Canada inc. (Groupe Proulx)	43 690,50 \$	39 895,25 \$
7302576 Canada inc. (Septique DD)	44 063,77 \$	40 236,09 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx) au montant de 43 690,50 \$, incluant les taxes, pour le remplacement du système septique représente un montant net de 39 895,25 \$, soit un dépassement budgétaire de 9 895,25 \$;

ATTENDU QUE les coûts reliés au remplacement du système septique au garage municipal ainsi que le dépassement budgétaire seront financés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour le remplacement du système septique au garage municipal à la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx) pour un montant de 43 690,50 \$, incluant les taxes.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 39 895,25 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées)).

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE
(ABROGE ET REMPLACE LA RÉOLUTION NUMÉRO 111-22)**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, l'achat d'un camion autopompe a été approuvé et un montant net de 650 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion autopompe;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 21 mars 2022 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés)	1 069 183,57 \$	976 307,11 \$

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés) est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés) au montant de 1 069 183,57 \$, incluant les taxes, pour l'achat du camion autopompe représente un montant net de 976 307,11 \$, soit un dépassement budgétaire de 326 307,11 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat du camion autopompe sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1236-21 pour un montant de 650 000,00 \$ et le dépassement budgétaire sera payé à même l'excédent affecté pour un montant de 252 629,00 \$, tel qu'autorisé par la résolution numéro 127-23 et le solde au montant de 73 678,11 \$ par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un camion autopompe au montant de 1 069 183,57 \$, incluant les taxes, à la compagnie 2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés).

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 252 629,00 \$ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 73 678,11 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 111-22 adoptée le 5 avril 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-724 (Véhicules – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS S.E.N.C.R.L. POUR
ENTREPRENDRE UNE PRISE EN PAIEMENT SUR LE LOT 2 923 970P-01
PORTANT LE MATRICULE 6041-65-8603-0-000-0000**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un jugement dans le but de récupérer les sommes dues pour les taxes, intérêts et pénalités de l'immeuble portant le numéro de matricule 6041-65-8603-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur;

ATTENDU QU'AUCUNE signification n'a été constatée jusqu'à présent par le propriétaire actuel de l'immeuble;

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà propriétaire du terrain et que le but premier de la procédure est de le récupérer;

ATTENDU QU'IL est opportun de mandater la firme RPGL avocats S.E.N.C.R.L., afin de prendre en paiement ladite propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil mandate la firme RPGL avocats S.E.N.C.R.L., sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau, province de Québec, J8P 1K6, aux fins d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin d'exercer un recours hypothécaire dans le but d'effectuer une prise en paiement sur la propriété portant le numéro de lot 2 923 970P-01 et le matricule 6041-65-8603-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité désire récupérer ledit terrain pour des fins municipales.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-412 (Honoraires professionnels – Services juridiques).

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
POUR CHELSEA**

ATTENDU QUE des modifications à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* amènent un changement important quant à la procédure pour les besoins d'ajout d'espace pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO);

ATTENDU QUE dans le respect de la *LIP*, le CSSPO a présenté son projet de planification des besoins d'ajout d'espace pour 2024-2034;

ATTENDU QU'EN vertu de la *LIP*, les municipalités ont la responsabilité de transmettre au CSSPO toute information relative à leur développement susceptible d'influencer les prévisions du CSSPO ainsi que toutes informations pertinentes relatives à la planification des infrastructures scolaires inscrites à leur schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet soumis par le CSSPO lequel prévoit l'ajout d'espace à Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil informe le CSSPO que le projet de planification des besoins d'ajout d'espace 2024-2034 du CSSPO sur son territoire est approuvé, tel que présenté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA – PROJET DE RÉSIDENCE
POUR PERSONNES ÂGÉES À FARM POINT – DISTRICT ÉLECTORAL 5 –
CONFIRMATION DE L'AFFECTATION DU LOT 6 323 416
AU DOMAINE PRIVÉ**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point par la Corporation d'Habitation de Chelsea, il y a lieu d'apporter certaines précisions pour qu'elle puisse obtenir l'engagement définitif de la SHQ;

ATTENDU QUE le lot 6 323 416 connu comme étant le 327 chemin de la Rivière a été cédé à la CHC le 15 octobre 2019, suivant l'adoption par le conseil des résolutions 231-12 et 243-17;

ATTENDU QU'IL est impératif de mentionner que le lot doit faire partie du domaine privé de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de confirmer que l'affectation du lot 6 323 416 connu comme étant le 327, chemin de la Rivière, fait partie du domaine privé de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA – PROJET DE RÉSIDENCE
POUR PERSONNES ÂGÉES À FARM POINT – DISTRICT ÉLECTORAL 5 –
CESSION DU LOT 6 323 416**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point par la Corporation d'Habitation de Chelsea, il y a lieu d'apporter certaines précisions pour qu'elle puisse obtenir l'engagement définitif de la SHQ;

ATTENDU QUE le lot 6 323 416 connu comme étant le 327 chemin de la Rivière a été cédé à la CHC le 15 octobre 2019, suivant l'adoption par le conseil des résolutions 231-12 et 243-17;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'apporter des modifications à l'acte de cession du terrain de la Municipalité à la CHC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de céder pour la somme de 1 \$ le lot 6 323 416 connu comme étant le 327, chemin de la Rivière, à la Corporation d'Habitation de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Jean-François Pronovost, notaire, de la firme PME INTER Notaires, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023 ordinary sitting

**PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESFORGES AU POSTE
D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 263-22, la Municipalité embauchait Madame Stéphanie Desforges au poste d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 6 septembre 2022;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par le Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire Monsieur Ronald Rojas est favorable et qu'il recommande la permanence de Madame Desforges;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Madame Desforges en date du 6 mars 2023 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Madame Desforges soit confirmée à titre d'employée permanente au poste d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité en date du 6 mars 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023 ordinary sitting

**EMBAUCHE DE MONSIEUR LUC GERVAIS AU POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE le 1^{er} février 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'adjoint(e) administratif(ive) au service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature interne de Monsieur Luc Gervais pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des travaux publics et des infrastructures, Monsieur Frederic Rioux, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Luc Gervais soit embauché à titre d'adjoint administratif au service des travaux publics et des infrastructures à compter du 8 mai 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période d'essai de soixante (60) jours travaillés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023 ordinary sitting

EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE BOLDUC AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le 10 mars 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature interne de Madame Geneviève Bolduc pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Ronald Rojas, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Geneviève Bolduc soit embauchée à titre d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire à compter du 8 mai 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période d'essai de soixante (60) jours travaillés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023 ordinary sitting

EMBAUCHE DE MADAME LOUISE PATRY AU POSTE D'AGENTE À LA PRÉANALYSE DES PERMIS AU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE le 5 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'agent(e) à la préanalyse des permis au service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Louise Patry pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable, Monsieur Nicolas Falardeau, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Louise Patry soit embauchée à titre d'agente à la préanalyse des permis au service de l'urbanisme et du développement durable à compter du 8 mai 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUR UN
TERRAIN – 24 à 28, CHEMIN HUDSON – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 24 à 28, chemin Hudson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction de trois bâtiments principaux sur le même terrain, plutôt qu'un seul, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 24 mars 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme les 24 à 28, chemin Hudson, afin de permettre la construction de trois bâtiments principaux sur le même terrain, plutôt qu'un seul, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1264-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX FERMETTES
ET GARDE D'ANIMAUX**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1264-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions relatives aux fermettes et garde d'animaux » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de réunir sous un même article les dispositions applicables aux fermettes et à la garde d'animaux et d'ajouter certaines spécifications manquantes qui étaient incluses auparavant au règlement numéro 1160-20 concernant la mise sur pied d'un projet pilote pour permettre la garde de poules pondeuses sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1264-23

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX FERMETTES ET GARDE D'ANIMAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE des dispositions pour fermettes et garde d'animaux ont été introduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les dispositions concernant la garde de chevaux et d'alpagas du règlement de zonage numéro 636-05 ont été reconduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE certaines des dispositions ne coïncident pas et qu'il y a lieu de les rassembler sous un même article du règlement pour en assurer la concordance;

ATTENDU QUE le projet-pilote mis sur pied par le règlement numéro 1160-20 concernant la mise sur pied d'un projet pilote pour permettre la garde de poules pondeuses sur le territoire de la Municipalité de Chelsea s'est conclu en octobre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter certaines limitations et précisions au règlement de zonage en vigueur, puisque celles-ci figuraient dans le règlement encadrant le projet-pilote;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion extraordinaire du 13 avril 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le texte de l'article 2.4.7 intitulé « Garde de chevaux et d'alpagas », de la section 2.4 « Classification des usages supplémentaires à un usage habitation », est abrogé et l'article est conservé pour utilisation future.

ARTICLE 3

Les dispositions numéro 3 applicables aux fermettes et garde d'animaux du tableau 24 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) » », de l'article 4.2.4 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires

autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

3. Fermette et garde d'animaux	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)	-	-	-	-		2		2
Autres dispositions applicables	Voir 4.3.1							

ARTICLE 4

L'article 4.3.1 intitulé « Fermette et garde d'animaux », de la section 4.3 « Dispositions particulières aux constructions, équipements et usages accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 4.3.1 Fermette et garde d'animaux

Les dispositions suivantes s'appliquent aux fermettes et à la garde d'animaux et ont préséance sur les dispositions similaires du règlement numéro 21-RM-02 « Règlement concernant les animaux dans les limites de la Municipalité de Chelsea » :

1. Une (1) fermette est autorisée de façon accessoire à l'usage principal habitation de la classe « H1 » - Habitation unifamiliale.
2. Le nombre maximal d'animaux est fixé en fonction de la superficie minimale du terrain, selon le tableau suivant :

Tableau 1 - Nombre maximal autorisé d'animaux pour une fermette

Superficie minimale de terrain	Nombre maximal d'animaux de petite taille ¹	Nombre maximal d'animaux de moyenne taille ²	Nombre maximal d'animaux de grande taille ³
700 à < 3 000 m ²	5	0	0
3 000 m ² à < 5 000 m ²	5	0	0
5 000 m ² à < 16 000 m ²	5	0	0
16 000 m ² et plus	5	2	2

¹ Sont considérés comme animaux de petite taille les : poules (sauf les coqs), cailles, dindons, faisans, gélinottes, paons, perdrix et pintades, ou tout autre animal de la famille des gallinacés, les lièvres, lapins ou tout autre animal de la famille des léporidés, les canards ou tout autre animal de la famille des anatidés. ;

² Sont considérés comme animaux de moyenne taille les : moutons, chèvres ou tout autre animal de la famille des ovidés, les émeus et les autruches ;

³ Sont considérés comme animaux de grande taille les : cerfs, chevreuils, ou tout autre animal de la famille des cervidés, les chevaux, ânes, mules ou tout autre animal de la famille des équidés, les lamas, les alpagas ou tout autre animal de la famille des camélidés.

3. Si la superficie du terrain est inférieure à 700 m², il est possible de garder jusqu'à cinq (5) animaux de petite taille, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation écrite de tous les propriétaires des unités d'évaluation (vacantes ou non) adjacentes à sa propriété.
4. Pour les animaux de petites tailles, un minimum de trois (3) poules doit être gardé en tout temps.
5. La garde d'animaux de grande taille n'est permise que sur des terrains situés à l'extérieur des périmètres d'urbanisations Centre-Village et Farm Point.
6. Les animaux ne doivent pas être laissés libres sur le terrain; ils doivent être gardés dans un bâtiment accessoire et un enclos construit à cette fin.
7. Un (1) bâtiment accessoire est autorisé pour la garde des animaux et doit respecter les superficies maximales autorisées au tableau suivant :

Tableau 2 - Superficies maximales autorisées pour un bâtiment accessoire pour une ferme

Superficie de terrain	Superficie maximale autorisée*
Moins de 16 000 m ²	15 m ²
16 000 m ² et plus	100 m ²

* : Cette superficie au sol ne doit pas être prise en compte dans le calcul de la superficie maximale d'implantation au sol édictée pour les bâtiments accessoires du présent règlement.

8. Un seul enclos par propriété est autorisé pour la garde des animaux.
9. Le bâtiment accessoire, l'enclos et l'aire de pâturage ou d'exercice doivent être localisés à une distance minimale de 15 mètres de tout lac ou cours d'eau et à une distance minimale de 30 mètres de tout milieu humide.
10. L'entreposage du fumier sur place est permis uniquement si la superficie de l'aire de pâturage ou de culture par animal est minimalement de 1,2 hectare. À défaut, une entente d'épandage avec un agriculteur doit être remise à la Municipalité.
11. L'aire d'entreposage du fumier doit être localisée à une distance minimale de 15 mètres d'une limite de propriété et de 30 mètres de tout puits et cours d'eau ou lac.
12. L'entreposage du fumier doit s'effectuer sur une dalle de béton et doit être protégé des intempéries. Un dispositif d'accumulation de liquide doit être intégré à la zone d'entreposage.
13. L'abattage d'arbres n'est pas autorisé aux fins de prévoir une aire de pâturage ou d'exercice pour les animaux ou aux fins de prévoir l'agrandissement d'une aire existante.
14. La garde d'animaux ne doit pas être de nature commerciale, ouverte au public ou destinée à l'élevage; elle vise la consommation personnelle uniquement.
15. L'espace alloué pour chaque bête doit être conforme aux *Codes de pratique pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage* du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.
16. La garde des animaux et leurs soins devront être conformes aux *Codes de pratique pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage* du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.
17. La conception, le maintien et l'entretien du bâtiment accessoire, de l'enclos et de l'aire de pâturage ou d'exercice doivent être conformes aux *Codes de pratique pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage* du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 2^e jour du mois de mai 2023.

 Me Sheena Ngalle Miano,
 Directrice générale et greffière-trésorière

 Pierre Guénard,
 Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 2 mai 2023

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 2 mai 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :.....

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :.

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1264-23 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX
FERMETTES ET GARDE D'ANIMAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE des dispositions pour fermettes et garde d'animaux ont été introduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les dispositions concernant la garde de chevaux et d'alpagas du règlement de zonage numéro 636-05 ont été reconduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE certaines des dispositions ne coïncident pas et qu'il y a lieu de les rassembler sous un même article du règlement pour en assurer la concordance;

ATTENDU QUE le projet-pilote mis sur pied par le règlement numéro 1160-20 concernant la mise sur pied d'un projet-pilote pour permettre la garde de poules pondeuses sur le territoire de la Municipalité de Chelsea s'est conclu en octobre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter certaines limitations et précisions au règlement de zonage en vigueur, puisque celles-ci figureraient dans règlement encadrant le projet-pilote;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion extraordinaire du 13 avril 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1264-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions relatives aux fermettes et garde d'animaux », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 16, CHEMIN DOUGLAS, SITUÉ
SUR LE LOT 4 121 367 AU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE
6040-69-2527 – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1265-23 – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'autoriser la construction et l'exploitation d'une garderie au 16, chemin Douglas en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* L.R.Q., S-4.1.1, c'est-à-dire malgré que sa construction et son exploitation dérogent à certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 1219-22 ou du règlement de zonage numéro 1215-22. Toutes autres dispositions réglementaires non incompatibles à la construction et l'exploitation de cette garderie continuent à s'appliquer.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-23

**RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 16, CHEMIN DOUGLAS, SITUÉ
SUR LE LOT 4 121 367 AU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE
6040-69-2527 – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connu comme le 16, chemin Douglas, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la construction d'un nouveau bâtiment pour une garderie;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1219-22 stipule à l'article 5.2.12 intitulé Conditions de délivrance du permis de construction, paragraphe 15, « Dans le cas d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment (...) situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et/ou de l'aqueduc sous responsabilité municipale, le permis de construction et tout nouveau certificat d'autorisation d'usage ne pourront être émis que si le nombre d'unités d'usage ne dépasse pas celui affecté audit bâtiment ou ladite propriété lors de la conception de ce service collectif et ses agrandissements subséquents »;

ATTENDU QUE le lot 4 121 367 est situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et d'aqueduc sous responsabilité municipale, mais qu'aucune d'unité d'usage n'a été affecté à ladite propriété lors de la conception de ce service collectif ou de ses agrandissements subséquents et par conséquent, aucun permis ou certificat d'autorisation d'usage ne pourrait être émis en conformité à l'article 5.2.12 du règlement numéro 1219-22;

ATTENDU QUE certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 pourraient également empêcher la construction et l'exploitation d'une garderie sur le lot 4 121 367;

ATTENDU QUE l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* stipule que « le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi. (...) »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est en faveur de l'aménagement d'une nouvelle garderie sur le lot 4 121 367 pour répondre aux besoins de la communauté;

ATTENDU QUE le nombre d'unités d'usage requis pour exploiter ladite garderie est estimé à six unités, selon les plans préliminaires de constructions déposés dans le cadre de la demande PIIA, ce qui représente un impact négligeable sur la capacité totale de traitement des usines d'assainissements du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite adopter un règlement en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* afin de permettre la délivrance d'un permis de construction et d'un certificat d'autorisation d'usage pour la construction et l'exploitation de cette garderie sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connue comme le 16 chemin Douglas;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

SECTION I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule « Règlement numéro 1265-23 – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 ».

2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le règlement s'applique uniquement au lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connu comme le 16, chemin Douglas.

3. DOMAINE D'APPLICATION

Le règlement s'applique uniquement à l'immeuble et aux locaux occupés par une garderie ou un centre de la petite enfance situés sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connu comme le 16, chemin Douglas.

4. LOIS ET RÈGLEMENTS

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement fédéral ou provincial ou d'un autre règlement municipal.

SECTION II DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

5. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

- 1^o En cas de contradiction entre le texte et un titre, le texte prévaut.
- 2^o En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
- 3^o En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
- 4^o En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, les dispositions de ce règlement s'appliquent.

6. RENVOIS

Tout renvoi à un autre règlement contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir le règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement.

SECTION III DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

7. FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Pour les fins de l'administration et de l'application du règlement, le fonctionnaire désigné est le Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants.

8. POUVOIRS ET DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Sans restreindre les pouvoirs et devoirs dévolus à un employé municipal par la loi, le fonctionnaire désigné, dans l'exercice de ses fonctions :

- 1° S'assure du respect des dispositions du règlement.
- 2° Analyse les demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation d'usage d'une garderie ou d'un centre de la petite enfance.
- 3° Demande au requérant les renseignements et documents requis pour l'analyse ou la délivrance d'un permis de construction et d'un certificat d'autorisation d'usage pour une garderie ou un centre de la petite enfance.
- 4° Délivre un permis de construction et un certificat d'autorisation d'usage lorsque les conditions d'émission sont satisfaites.
- 5° Conserve une copie de tout permis ou certificat relatif à ladite garderie ou centre de la petite enfance.
- 6° Est autorisé à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, les lieux où l'usage est exercé pour constater si les dispositions du règlement sont respectées et pour vérifier tout fait ou tout renseignement nécessaire à l'exercice du pouvoir de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation d'usage pour une garderie ou un centre de la petite enfance. Il est autorisé à se faire accompagner durant sa visite par toute personne employée par la Municipalité ou rémunérée par celle-ci ou à se faire accompagner d'un huissier, d'un policier ou de tout expert susceptible de l'aider à évaluer l'état des lieux ou à constater un fait.
- 7° Émet tout avis d'infraction lorsqu'il constate une contravention au règlement, enjoint le contrevenant de cesser l'exercice de l'usage en contravention du règlement et exige que soit corrigée toute situation qui constitue une infraction au règlement.
- 8° Émet tout constat d'infraction relatif à une infraction au règlement.
- 9° Exige que cesse toute activité non autorisée ou occasionnant une situation dangereuse pour la sécurité des personnes.

CHAPITRE 2 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

SECTION I : AUTORISATION

9. PRÉSENCE DE CE RÈGLEMENT

Malgré toute réglementation municipale applicable à l'immeuble décrit à l'article 3, l'occupation à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance est autorisée aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à l'article 5.2.12 intitulé « Conditions de délivrance du permis de construction », du règlement relatif aux permis et certificats numéro 1219-22 de la Municipalité de Chelsea, ainsi qu'à toutes dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 qui aurait l'effet d'empêcher la construction et l'exploitation d'une garderie ou d'un centre de la petite enfance.

Toutes autres dispositions réglementaires non incompatibles avec celles du présent règlement continuent de s'appliquer à cet immeuble.

SECTION II : CONDITIONS

10. CONFORMITÉ DU PLAN

L'aménagement du local aux fins de l'occupation identifiée à l'article 3 à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance doit être conforme aux plans de l'annexe A du présent règlement.

11. ABANDON, CESSATION OU INTERRUPTION DE L'USAGE

L'autorisation prévue par le présent règlement de déroger au règlement aux permis et certificats devient nulle s'il y a abandon, cessation ou interruption de l'usage garderie ou centre de la petite enfance pendant une période de plus de six mois consécutifs.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

12. RÉVOCATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'USAGE

Un permis de construction ou un certificat d'autorisation d'usage peut être révoqué, sans remboursement ni compensation, lorsque l'exploitant de la garderie ou du centre de la petite enfance ne respecte pas la réglementation municipale et que suite à l'avis d'infraction, l'exploitant de la garderie ou du centre de la petite enfance ne s'est pas conformé dans le délai prescrit.

13. SANCTIONS

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction.

Une infraction au présent règlement rend le contrevenant passible des amendes suivantes (dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus) :

	Personne physique	Personne morale
Première amende	1 000,00 \$	2 000,00 \$
Cas de récidive	2 000,00 \$	4 000,00 \$

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de Procédure pénale du Québec* (L.R.Q., c. C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

14. RECOURS DE DROIT CIVIL

La délivrance d'un constat d'infraction par le fonctionnaire désigné ne limite en aucune manière le pouvoir du conseil d'exercer, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, tout autre recours de nature civile ou pénale.

CHAPITRE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

15. Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 2^e jour du mois de mai 2023.

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

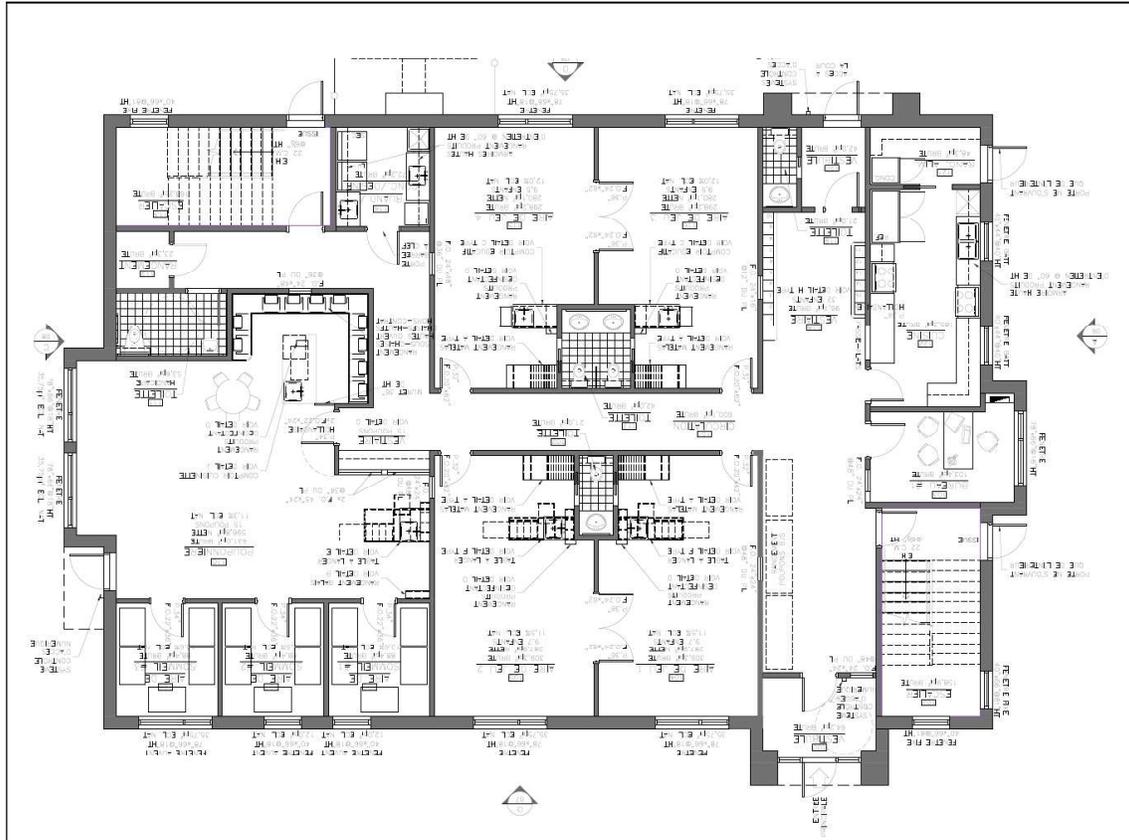
DATE DE L'AVIS DE MOTION.....2 mai 2023

DATE D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT.....2 mai 2023

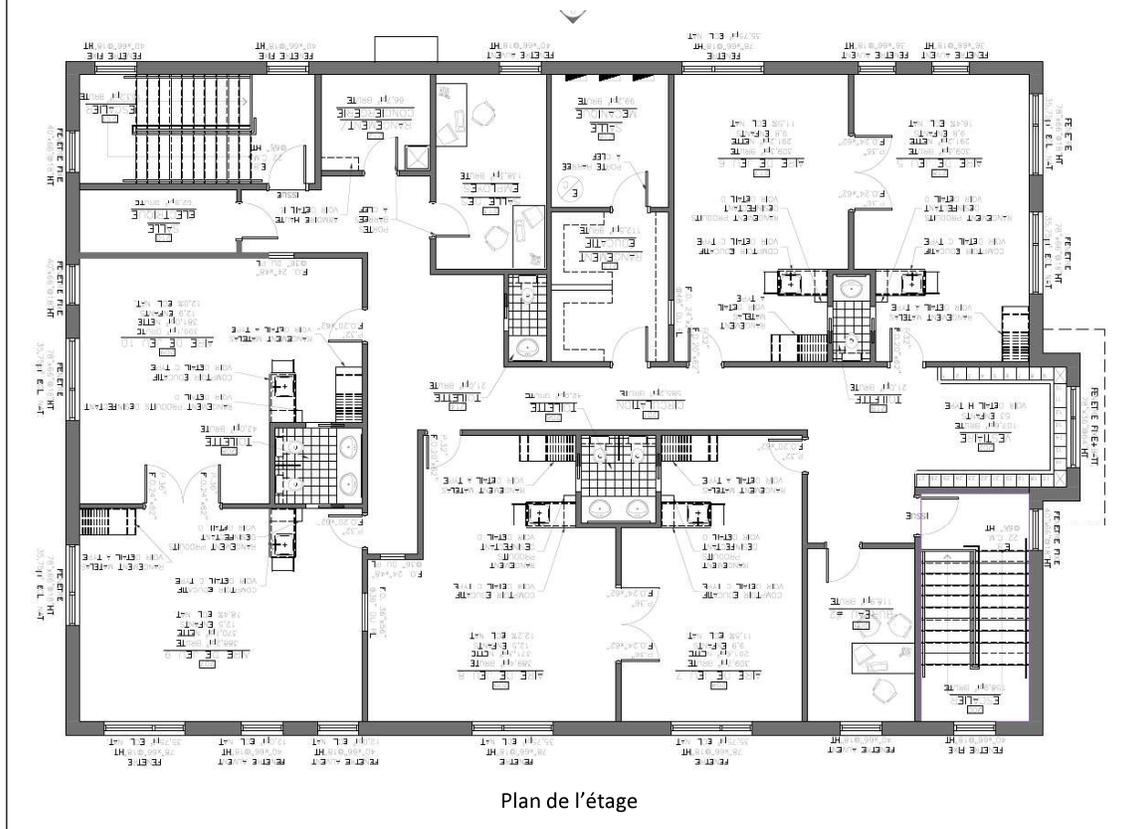
DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR.....



Plan du rez-de-chaussée



Plan de l'étage

Plans 6 juillet 2022 / July 6, 2022
PIIA / SPAIP
16, chemin Douglas

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-23 – RÈGLEMENT
SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA
PETITE ENFANCE, AU 16, CHEMIN DOUGLAS, SITUÉ SUR LE LOT 4 121 367
AU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 6040-69-2527 –
DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connu comme le 16, chemin Douglas, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la construction d'un nouveau bâtiment pour une garderie;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1219-22 stipule à l'article 5.2.12 intitulé « Conditions de délivrance du permis de construction », au paragraphe 15, « Dans le cas d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment (...) situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et/ou de l'aqueduc sous responsabilité municipale, le permis de construction et tout nouveau certificat d'autorisation d'usage ne pourront être émis que si le nombre d'unités d'usage ne dépasse pas celui affecté audit bâtiment ou ladite propriété lors de la conception de ce service collectif et ses agrandissements subséquents »;

ATTENDU QUE le lot 4 121 367 est situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et d'aqueduc sous responsabilité municipale, mais qu'aucune d'unité d'usage n'a été affecté à ladite propriété lors de la conception de ce service collectif ou de ses agrandissements subséquents et par conséquent, qu'aucun permis ou certificat d'autorisation d'usage ne pourrait être émis en conformité à l'article 5.2.12 du règlement numéro 1219-22;

ATTENDU QUE certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 pourraient également empêcher la construction et l'exploitation d'une garderie sur le lot 4 121 367;

ATTENDU QUE l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* stipule que « le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi. (...) »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est en faveur de l'aménagement d'une nouvelle garderie sur le lot 4 121 367 pour répondre aux besoins de la communauté;

ATTENDU QUE le nombre d'unités d'usage requis pour exploiter ladite garderie est estimé à six unités, selon les plans préliminaires de constructions déposés dans le cadre dans la demande PIIA, ce qui représente un impact négligeable sur la capacité totale de traitement des usines d'assainissements du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite adopter un règlement en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* afin de permettre la délivrance d'un permis de construction et d'un certificat d'autorisation d'usage pour la construction et l'exploitation de cette garderie sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connue comme le 16, chemin Douglas;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1265-23 – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

PROJETS 2023 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2022 et que plusieurs projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a effectué une analyse préliminaire des projets soumis à l'aide d'une grille d'évaluation et d'un système de pointage;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 16 janvier 2023;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des projets, en ont fait une analyse;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 101-23 adoptée le 14 mars dernier, le conseil a retenu 5 projets;

ATTENDU QUE le projet suivant a été révisé :

- Projet 2023-01 Largemouth Bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake

ATTENDU QUE le budget total disponible dans l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets est de 31 083,15 \$;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert comme suit :

- Projet 2023-01 Largemouth Bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake (3 000,00 \$),

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 000,00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**SUSPENSION DE LA MISE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
1210-21 RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE
L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 le 7 septembre 2021;

ATTENDU QU'EN date du 21 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 1235-21 modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 afin de reporter l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} janvier 2023;

ATTENDU QU'EN date du 6 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 1246-22 modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 afin de reporter l'entrée en vigueur du règlement au 15 avril 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle n'a pas présentement les ressources humaines et matérielles requises pour traiter en même temps les demandes de permis de quais sur les terrains privés et les demandes de permis de quais sur des terrains municipaux déposées en vertu du règlement 1210-21;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit une mise en œuvre progressive du règlement 1210-21 qui s'échelonne jusqu'en 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prioriser et compléter les inspections des quais privés situés sur des propriétés privées en 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité poursuivra avec l'inspection des quais privés situés sur des propriétés municipales en 2024 et qu'elle demande aux résidents propriétaires d'un quai privé sur un terrain municipal de patienter à l'an prochain avant de déposer une demande en vertu du règlement numéro 1210-21;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu deux sessions d'information en janvier 2023 afin d'informer les résidents de Chelsea de ces décisions;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite suspendre temporairement l'application du règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 jusqu'au 15 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'application du « Règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau », soit suspendu jusqu'au 15 avril 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LE MARCHÉ CHELSEA

ATTENDU QUE le Marché Chelsea a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée pour bonifier le Marché Chelsea au niveau culturel et de la promotion, et ceci pendant les 20 semaines que le marché aura lieu en 2023;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande à condition que certains éléments soient respectés :

- 1 500,00 \$ du montant total doit être dédié au cachet des artistes embauchés;
- 1 500,00 \$ du montant total doit être consacré à l'évaluation et à la promotion du marché dans le but d'aller chercher davantage de marchands;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par le Marché Chelsea pour un montant totalisant 3 000,00 \$ aux conditions stipulées ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Centres Communautaires / Loisirs et vie communautaire.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023 ordinary sitting

**RECONNAISSANCE DE MONSIEUR GILBERT WHITEDUCK POUR SA
NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

ATTENDU QUE le 22 février 2023, la Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau annonce la nomination de M. Gilbert Whiteduck à titre de président lors de l'assemblée générale;

ATTENDU QUE M. Gilbert Whiteduck est le premier membre de la Première nation algonquine Kitigan Zibi Anishinabeg qui occupe la fonction de président au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE cela introduira l'histoire, la perspective et mettra en lumière les expériences des Premières nations de la Vallée-de-la-Gatineau à la Société historique;

ATTENDU QUE la Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau a été fondée en 1962 et a comme mission de promouvoir les éléments historiques ou patrimoniaux de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de reconnaître M. Gilbert Whiteduck pour sa nomination à titre de président au sein de la Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2022 / May 2, 2022, ordinary sitting

**APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023**

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de Chelsea est devenue une bibliothèque publique depuis avril 2008;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) subventionne le programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE la période pour déposer la demande d'aide financière auprès du MCC est du 20 mars au 14 avril 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu des dépenses de l'ordre de 45 700,00 \$, tous documents confondus, lors de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE le montant sera amorti et remboursé par le MCC sur une période de deux à cinq ans;

ATTENDU QUE la bibliothécaire en chef est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023 pour la totalité du projet, et qu'elle soit déposée par la bibliothécaire en chef.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-702-30-729.

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 105

ATTENDU QUE le comité sur la mobilité active et durable a effectué des recommandations lors de sa rencontre tenue le 21 avril dernier;

ATTENDU QUE les recommandations visent essentiellement à améliorer la sécurité sur la route 105, telles que décrites ci-après :

- Réduction de la vitesse
- Renommer la route 105
- Embaucher un expert en modération de la circulation ou une agence de consultation
- Lancer une campagne de communications afin de promouvoir les bonnes pratiques pour les usagers actifs
- Installer des radars de vitesse et des panneaux d'arrêts
- Travailler de concert avec la Police pour divers achats et ajout d'une unité cycliste
- Demander à la province de modifier la loi pour permettre aux cyclistes de rouler à deux de front sur toutes les routes

ATTENDU QUE les recommandations s'inscrivent dans un souci de sécurité et suite à des accidents tragiques survenus récemment mettant en lumière les risques pour les divers usagers de la route, véhicules, piétons et cyclistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil mandate la Directrice générale et greffière-trésorière à évaluer les demandes avec les différents services et entamer les discussions avec les organismes concernés à cet égard, soit le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, MOBI-O Centre de gestion des déplacements de l'Outaouais et Vélo Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie chapitre S_3.4*, est applicable au Québec;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été adopté par le ministre de la sécurité publique en date du 27 août 2010;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais fut révisé et approuvé le 4 octobre 2017 par le MSP et la MRC;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Chelsea a été adopté par la même occasion;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport d'activités fut préparé par le directeur du Service de sécurité incendie et distribué à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que sur la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, le conseil accepte le rapport d'activités 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 mai 2023 / May 2, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1263-23 – RÈGLEMENT
CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une session du conseil tenue le 4 avril 2023 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1263-23 – Règlement concernant l'établissement du comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1263-23

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU
COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une session du conseil tenue le 4 avril 2023 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et décrété par le conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Constitution

Il est par le présent nommé et établi, pour la sécurité incendie de la municipalité, un comité qui sera connu sous le nom de « Comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea ». Le sigle du comité est : CCSIC.

ARTICLE 2 : Composition

a. Le CCSIC est composé des personnes suivantes :

- le Maire ou son remplaçant
- un membre du conseil
- le Directeur du service de sécurité incendie
- le Directeur général et greffier-trésorier
- tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le comité.

a. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au conseil.

b. Le CCSIC peut, s'il le juge nécessaire, sur des questions ponctuelles, faire appel à des collaborateurs à titre de groupes de travail soit des citoyens ou des organismes avec une expertise particulière. Ces groupes de travail présenteront ses recommandations au comité, mais c'est le comité qui fera la recommandation finale au conseil. Ces groupes de travail auront un mandat précis et une durée à la discrétion dudit comité.

ARTICLE 3 : Durée de mandat

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution, suivant le consentement mutuel du conseil municipal et du membre.

b. Un poste peut être reconnu vacant si un membre :

- est absent trois (3) réunions consécutives;
- est en conflit d'intérêt;
- se conduit d'une manière que le conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
- ne signe pas le code d'éthique et confidentialité du comité (document en annexe)

ARTICLE 4 : Mission du CCSIC

Le CSIC a pour but d'entretenir et améliorer les canaux de communications entre la direction du SSI, la direction générale, les membres du conseil et les pompiers. Les projets, les activités et les orientations du SSI pourront être discutés.

Les fonctions du CSIC sont :

- a. de représenter les citoyens(nes) de la Municipalité de Chelsea sur leurs besoins en matière de protection et prévention en sécurité incendie de concert avec le SSI;
- b. de vérifier et de recommander les mesures appropriées de protection pour la Municipalité de Chelsea émises par le SSI;
- c. d'étudier et de recommander les mesures proposées par les membres du comité de santé et sécurité au travail (CSST) de la Municipalité;
- d. de formuler des recommandations au conseil municipal sur certains sujets concernant la sécurité incendie;
- e. tous les membres du CCSIC reconnaissent qu'il est du ressort de la Municipalité et de la direction du SSI de gérer, de diriger et d'administrer ses affaires en conformité avec ses obligations.

ARTICLE 5 : Règles de régie interne

- a. Le quorum pour qu'une réunion du comité soit valablement tenue est de trois (3) membres, incluant au moins le Directeur du service de sécurité incendie.
- b. Le président ou la présidente du comité est nommé par résolution du conseil ou par le Maire.
- c. Une copie de l'ordre du jour est envoyée aux membres du comité au moins deux « 2 » jours juridiques francs avant la tenue de la réunion.
- d. Le CCSIC ne peut autoriser aucune dépense. Toutes dépenses doivent être autorisées par l'adoption d'une résolution du conseil municipal.

ARTICLE 6 : Remplacement

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tous les autres règlements antérieurs à cet effet.

ARTICLE 7 : Dispositions interprétatives

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 2^e jour du mois de mai 2023.

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 4 avril 2023

DATE DE L'ADOPTION: 2 mai 2023

NO. DE RESOLUTION : -23

DATE DE PUBLICATION:

Session ordinaire du 2 mai 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.